

N° 35

OCTOBRE 1954

OGAM

TRADITION CELTIQUE

*HISTOIRE — LANGUE
ARCHÉOLOGIE — RELIGION
NUMISMATIQUE*

TOME VI

FASC. 5



OGAM

2, rue Léonard-de-Vinci

(B. P. 2)

RENNES

La mort sacrificielle du Roi

par

Clémence RAMNOUX

Il est un fait singulier que Macalister a noté ; et Macalister a déjà fourni une étude de la question dans son livre de Tara, et quelques notes adjointes à l'édition du « livre des conquêtes d'Irlande » : Qu'il s'agisse des rois des dynasties franchement mythiques, comme de la race des Fir Bolg, de la race des Tuatha Dé Danann, ou des rois censés historiques des annales, de la race des Goidels, antérieurs à la christianisation, tous ou à peu près meurent de mort violente, et de la main de leur successeur (1). Maintenant, on veut bien admettre que ces peuples étaient violents ; mais le retour régulier, quasi obsédant de ce drame, après des règnes dont la durée varie, mais dont les durées sont récurrentes, et quelquefois marquent une curieuse progression numérique, ne peut manquer de frapper comme la conclusion attendue, quasi nécessaire d'un règne. Les listes de rois pseudo historiques de la race de *Mile*, avant la christianisation et même après, se distribuent selon quatre généalogies ou lignées : deux principales s'entrecroisent, quoique non exactement ni régulièrement : parfois un fils succède à son père ; parfois une autre lignée interfère avec les deux premières. Les deux lignées principales sont la lignée de *Eber* et la lignée de *Eremon* : deux frères rivaux de la conquête ; la troisième lignée interférente est la lignée de *Ir*, troisième frère du couple, formant avec lui trio ; la quatrième interférente est la lignée de *Ith* leur oncle. Tous ces clans cousins sont en compétition autour de la grande royauté : les annales ont donc représenté le meurtre du roi comme une succession de vengeances « claniques » au cours d'une rivalité jamais purgée. Macalister a sûrement raison de penser que cette explication est surajoutée et tardive. Il n'est d'ailleurs pas exceptionnel que le Roi soit tué de la main d'un frère ou d'un fils, en dépit de la malédiction attachée au parricide et au fratricide. L'hypothèse de Macalister est que le roi de Tara était remplacé à la façon du roi du lac de Nemi, par un assassinat rituel : ce trait de coutume reporterait à des temps archaïques,

(1) R.A.S. MACALISTER, *Tara*, chap. 4. — *Lebor Gabala Éirenn*, *The book of the Taking of Ireland* (Irish Textes Society.).

et à des mœurs telles que celles observées par Frazer dans des tribus « primitives » de la côte d'Afrique et de la jungle mélanésienne (2).

Un premier fait à expliquer est le fait de l'entrecroisement des lignées : il est de règle entre la lignée de *Eber* et la lignée de *Eremon*, avec l'intervention de princes issus de deux sous-lignées de *Eremon*. La lignée latérale issue du troisième frère *Ir*, composant une famille installée en Ulster, fournit à plusieurs reprises des « séries », même des séries à entrecroisement intérieur. La lignée de *Ith* installée en Alba, au delà de la mer, produit quatre rois. Plus tard la lignée de *Eber* installée en Munster avec le roi Eoghan, réalise avec la lignée de *Eremon*, un partage en moitié Sud et Nord du pays. Ceci est la projection dans l'espace de l'île, de ce qui est plus anciennement conçu comme alternance dans le temps, au siège de la plus grande royauté — ou un arrangement de familles rivales. Il existe aussi une explication pseudo-historique à la règle de l'entrecroisement : c'est le roi Eochaid Feidlech qui aurait émis un vœu en faveur de cette institution, après la bataille dans laquelle il avait tué ses propres fils survenus pour lui ravir la grande royauté, et aussi la vie. Elle aurait donc pour but d'éviter la rivalité du père et du fils. Mais il s'agit presque sûrement d'une interprétation tardive d'une institution archaïque mal comprise : les entrecroisements sont la loi avant ce règne ; et le meurtre du père par le fils se produit, à l'occasion, après. Quant au meurtre de l'oncle par le neveu, ou du cousin par le cousin, il est tout à fait de règle, quoique d'ailleurs funeste ! C'est encore un cas où le héros irlandais semble être pris dans la « fourche » de deux obligations contradictoires : ne pas commettre meurtre de parent, tuer le vieux roi !

La succession se présente donc bien comme une cascade de meurtres funestes, ce qui fait peser sur l'ensemble de cette histoire sanglante, l'ombre de la malédiction ! Tout cela n'est décidément pas clair.

Une hypothèse à approfondir remonterait aux structures archaïques de la famille ; il faudrait d'ailleurs admettre que les règles de succession à une royauté sacrée ont pu, en vertu du conservatisme bien connu des institutions religieuses, fixer des structures, par ailleurs effondrées, ou remplacées par d'autres dans la société ambiante. Les structures familiales archaïques ont-elles fixé des règles de mariage préférentiel, qui feraient nécessairement passer les femmes d'un certain lignage dans un autre lignage, en récupérant les femmes de l'autre dans le premier ?

Et la succession de la grande royauté aurait-elle préférentiellement passé aux « fils de la sœur » ? Ce qui suffirait à expliquer l'alternance ? Les interéchanges « à quatre » sont même

(2) J. FRAZER, *Cycle du rameau d'or*.

concevables, si la circulation des femmes se faisait à quatre parties.

Une autre hypothèse mettrait en valeur des structures franchement mythologiques ; les faits de base sont tels : la lignée « par excellence », est celle de *Eremon* ; celle de *Eber* la relaie jusqu'au moment où l'alternance est remplacée par un partage en deux moitiés Sud et Nord, réservant d'ailleurs un privilège, religieux sinon politique, à la moitié de Tara. La lignée de *Eremon* fournit le plus grand nombre des rois ; et elle fournit les plus grands rois : en particulier tous les types de « rois régénérateurs » de « rassembleurs des terres » : tels *Conaire*, *Tuathal*, et *Conn*. Elle fournit aussi les rois du type *Sage-Juriste* : tels *Rechtamar* et *Cormac*. Mais les faits ne sont pas tout à fait nets : les deux lignées rivales de *Eber* et de *Ir* fournissent aussi bonne variété de types royaux. Par contre on remarque que les interruptions par la lignée de *Ith*, et même celles de la lignée de *Ir*, bref par les « lignées étrangères », et plus particulièrement par la « lignée venue d'outre-mer », prennent facilement un caractère d'inter-règne, ou d'usurpation : cela est clair pour deux des trois ou quatre rois de la lignée de *Ith* : un *Eochaid* règne une année qui est une année de peste ; un *Lugaid* a battu les princes alliés des deux lignées légitimes : c'est un « violent » ; le « juste » *Cormac* l'expulse après une espèce d'épreuve de jugement : il a rendu un arrêt injuste. La grande rébellion des tribus serviles contre la race noble d'Irlande, les princes de la lignée de *Eremon*, est mise dans certaines variantes du récit sous la conduite d'un fils de la lignée de *Ir* : *Eilim* ; elle est mise dans d'autres sous la conduite d'un homme de race servile, *Cairbre* ; mais à *Cairbre* succède par « élection » des tribus non-nobles, le même *Eilim*, fils de la lignée de *Ir* ; la grande restauration consécutive à la ruine du pays rétablit un fils de la lignée de *Eremon*, le type même du roi rassembleur et régénérateur *Tuathal* (3). Ces rois issus de lignées latérales ou étrangères tendent à faire figure de violents exacteurs ; on les confond presque avec le type de l'Envahisseur ; ou du rebelle Usurpateur. L'Irlande leur refuse ses fruits ; il y a disette sous leur règne ; ou épidémie de bétail ; ou peste. Ce sont des rois de l'espèce mythique du roi *Bress*, dans les récits de la bataille de Mag Tured. Il arrive d'ailleurs aussi à des rois de la lignée de *Eremon*, généralement à la suite d'un manquement, ou d'un viol d'interdit, de porter une malédiction provoquant l'épidémie ou la disette : ils se comportent alors comme les rois du type violent et exacteur.

A travers l'extrême complication des faits, et leur déformation, résultat de toutes les maléfactions d'une pseudo-histoire, on entrevoit quelque chose comme une alternance de types royaux de « valence mythique » différente : des légitimes et des vio-

(3) Consulter pour tous ces faits l'histoire d'Irlande de KEATING.

lents ; des généreux et des exacteurs ; des c'airs et des obscurs ; avec une tendance marquée à fixer un type sur une lignée. On pourrait imaginer à la limite qu'un petit nombre de types royaux se succèdent, un peu à la façon de la succession *Romulus-Numa-Tarquinius*, selon une suite stéréotypée, entre un type de « conquérant rassembleur » et un type « de tyran exacteur » ; le stéréotype en se reproduisant permettrait d'enfiler l'histoire, quand la mentalité est devenue « historique ». Il constituerait de lui-même un schéma de culture important, avec vraisemblablement son modèle divin ! Mais les faits sont beaucoup trop embrouillés pour qu'on puisse faire mieux que de lancer une hypothèse de lecture.

Un des types royaux les mieux dessinés est le type du *Sagé-juriste*, incapable de se battre. C'est le type de *Cormac*. Il est fait roi à la suite d'une épreuve juridique, une espèce de jugement de Salomon (4). Il ne peut pas faire la guerre ; mais il fait mener par ses druides, une guerre qui est de pure magie (5). Voici un épisode significatif (6) : *Cormac* devait se venger de « trois Fergus » ; à un « banquet de Samain » ils avaient réussi à le disqualifier, pour la royauté, en brûlant sa chevelure ; mais *Cormac* ne saurait exercer lui-même sa vengeance ; il ne peut même pas aller chercher tout seul son « champion », *Lugaid Lamha*, parce qu'il est très dangereux de l'approcher : Il envoie en ambassade un druide auprès du champion ; ce champion est fort, mais un peu bête, et le roi très rusé ; le roi s'arrange pour lui faire livrer trois batailles pour une promesse, et lui faire rapporter les trois têtes des trois Fergus. Mais au retour du champion, le roi est pris de peur, à cause du déchainement de la furie guerrière du champion ; il se déguise en domestique ; et il déguise un domestique en roi, pour essuyer les premiers effets de la chaleur guerrière non refroidie. Il se débarrasse ensuite de son ambassadeur de vilaine façon. On trouve donc des traits de lâcheté un peu ridicule, ou de rouerie assez ignoble, dans la figure de ce roi par ailleurs sage et juste comme un émele de Salomon !

Un autre épisode place *Cormac* en face d'un autre grand champion : *Oengus* de la tribu des Desis (7) : le rôle du champion est d'exercer les vengeances d'honneur de son clan. Il a vengeance d'honneur à exercer contre le fils du roi ; et il ose le faire devant le roi à Tara, ce qui constitue de soi un attentat. Il jette son javelot sur le fils du roi et le tue, créant du même coup l'œil du roi ; mais il ne tue pas le roi. *Oengus* sera exilé avec sa tribu ; il est encore raconté de lui

(4) *Súva Gáedilicá*, Naissance de *Cormac*.

(5) *Le siège de Drúim Damgháire*.

(6) *KÉATING*, Histoire d'Irlande, XLII.

(7) *Léghéala de l'expulsion des Desis*.

qu'il a lui-même prétendu exercer la royauté dans sa tribu, mais sa tribu ne l'a pas supporté, parce qu'il exerçait la royauté avec la brutalité propre au champion pur, sans la qualité de la royauté. Quant à *Cormac*, il a « perdu un œil » ; il se trouve en conséquence obligé de résilier la royauté ; la même mésaventure lui était arrivée quand il avait eu, par l'attentat des trois Fergus, la chevelure brûlée ; un roi porteur de tare ne règne pas à Tara. On ne tue pas *Cormac* ; on lui impose une tare incompatible avec la royauté. *Cormac* cède librement sa royauté à un fils ; et il se retire dans une « maison de retraite et de science », à Tara même, pour y rédiger un code et des sages conseils pour le roi régnant.

Dans les listes des rois antérieurs à l'ère chrétienne en Irlande on trouve un très petit nombre de rois dont il soit dit qu'ils moururent « dans leur maison » ou « sur leur oreiller » ; c'est le cas de *Cormac*, que l'audace attentatoire pouvait bien disqualifier ; mais elle ne pouvait pas le tuer. C'est le cas d'un fils du grand *Tuakhal* dit : *Fedimth Rechamar* ; et c'est le cas d'*O'lamh Fodah* : or ces trois furent « des sages », des « juristes », auteurs d'une réforme du droit, d'une compilation du code, ou d'un recueil de préceptes moraux. Ce n'est sûrement pas un hasard ; c'est l'indice que ce type de roi était soumis à des interdits militaires particulièrement stricts et soustraits à certains risques obligatoires de la profession. Il conviendrait donc de conclure qu'il existe une relation entre le type du roi, et le scénario de sa fin.

Il existe en effet plusieurs scénarios de « la fin du roi », une bonne variété, mais comptable ; le scénario se reproduit dans l'histoire jusque dans les annales du haut Moyen Âge chrétien. L'exemple de *Cormac* donne le scénario de la « Fin d'un roi juriste » ; il a été rendu inapte à la royauté par « un œil crevé » ou par « une chevelure brûlée » ; mais de lui, comme des autres souverains du même type, il est dit que « ils sont morts sur leur oreiller ». Tous les autres sans exception meurent de mort violente ; et le grand nombre « de la main de leur successeur », ou tout au moins dans une entreprise menée par lui. Font exception ceux qui meurent d'épidémie, ou d'accident ; il doit être entendu que l'épidémie ou l'accident arrivent en conséquence d'un interdit violé. Dans ce genre on rencontre :

— La mort dans une peste : c'est un type de mort pour le type royal de l'usurpateur-exacteur ; il provoque une stérilité générale du pays, avec épidémie, sur les vaches, épidémie, sur les hommes ; et il disparaît dans une atmosphère de catastrophe.

— La mort par accident : types : être frappé par la foudre ; tomber de son propre cheval ; tomber sur sa propre épée. Il est à peine utile de souligner le caractère hautement « symbolique » des images. Ce type de mort est vraisemblablement à mettre en relation avec le viol d'un interdit personnel : tel que « ne pas monter à cheval en de certains lieux », ni « traverser à cheval de certains gués » ; ni y stationner. On peut augurer qu'il existe aussi des règles concernant l'usage des armes.

Dans tous les autres cas il y a « attentat contre le roi ». Cela

peut se passer au banquet, ou dans le lit, ou dans le champ de bataille.

Un type plusieurs fois récurrent de scénario fait mourir le roi « au milieu des femmes » : c'est ainsi que le roi Conchobar, à sa dernière bataille, n'entre pas dans la mêlée des guerriers ; ceux-ci ne le permettraient pas ; on l'occupe à « distraire les femmes », probablement des femmes lâchées devant les ennemis afin de soutenir par magie sexuelle la force guerrière des héros (?). Dans cette occupation, convenable à son exceptionnelle beauté, il est blessé « par trahison » d'une « balle de fronde » lancée de loin (8). Un autre scénario « avec femmes » suggère tout à fait directement qu'il s'agit d'hommes déguisés en femmes : on le retrouve plusieurs fois, et en particulier pour le très fameux « rassembleur » de la terre d'Irlande, le roi Conn dit aux cent batailles : ses ennemis par « tricherie » se déguisent en femmes pour pénétrer dans la maison (9). Malgré le caractère par ailleurs suffisamment « guerrier » de Conchobar, et les « cent batailles » de Conn, on peut augurer que ce type de scénario serait à mettre en relation avec un roi aux fonctions de « fécondité » particulièrement accusées (?).

Entre tous les scénarios pourtant, le plus impressionnant est le scénario de « l'incendie de la maison », avec ou sans « noyade dans une cuve » et « effondrement du toit de la maison ». Le dossier irlandais de ce type de légende est particulièrement beau :

1. — Dans le « livre des Conquêtes », le conquérant Partholón arrive en Irlande parce qu'il fuit la malédiction d'un parricide : il a lui-même tué son père, en incendiant sur lui sa maison ; le meurtre était perpétré au profit d'un « frère ». Il arrive en Irlande, mais la malédiction le poursuit : c'est pourquoi il périra lui-même victime d'une « peste » (10).

2. — Dans le « cycle des rois », un prince Labraid rentre d'exil pour arracher à un « oncle usurpateur » son héritage : cet oncle a lui-même tué le père et le grand père de Labraid (cas ordinaire de l'entrecroisement des lignées). L'oncle est enfermé dans une « maison à armature métallique » qu'un feu porte à incandescence (11).

3. — Le même scénario se retrouve dans l'ivresse des Ulates : une maison à armature métallique portée à l'incandescence ;

(8) *Mort de Conchobar*. — Todd lectures series, d'après Kuno MEYER.

(9) *Mort de Conn* d'après KEATING /XL op. cit.

(10) *Livre des conquêtes* — Lebor Gabala Erenn, op. cit. IV, 211.

(11) Myles DILLON, *Cycles of the Kings*, — Cycle of Labraid.

quoique cette fois-ci dans un autre contexte que celui de « la mort du roi ». Le héros Cuchullin, enfermé avec ses compagnons, réussit à disloquer l'armature ; mais sa sortie se heurte à un « cercle d'ennemis cernant la maison ». C'est pour cette association de « la maison incendiée » avec le « cercle de fer autour de la maison » que la légende mérite d'être citée dans cette étude (12).

4. — Dans « la Prise de l'Auberge de Da Derga » le roi Conaire meurt enfermé dans « l'Auberge incendiée » ; il n'a pu ou n'a pas voulu rompre le « cercle qui cerne la maison » ; il est aussi assouffé par l'embrasement de sa propre fureur guerrière ; et « les Eaux de la maison sont épuisées » ; les « Eaux du pays » ont déserté les lacs et les rivières. Il meurt donc par une conjuration du Feu, de l'Eau et du fer (13).

5. — Le scénario est similaire dans « la prise de l'Auberge de Da Choca » : le prince candidat, Cormac Connlongas, meurt par une semblable conjuration (14).

6. — Dans le « Cycle du roi Cormac », un usurpateur, Lugaid, est évincé parce qu'il a prononcé un faux jugement ; il périt par un « Effondrement » de la maison, « entraînée par moitié par un glissement de terrain au flanc de la colline » (15).

7. — Dans le « Cycle du roi Dermot », Dima assiégé périt « blessé par un fer » avec une « forteresse en flammes » qui « s'écroule sur sa tête ». Il se « jette dans une cuve » dans laquelle il se noie (16).

8. — Le roi Dermot périt de la même façon, avec « la poutre de sa propre maison s'effondrant sur sa tête », dans un « Incendie de la maison », les ennemis « la cernant du cercle de leurs fers de lances », blessé, et finalement « noyé dans une cuve », où il s'était précipité pour échapper à l'incendie (17).

9. — Le roi Muirertach périt enveloppé dans son château par une armée magique, rencontrant en cherchant à échapper à « l'Incendie de son château », un « cercle de fers de lances », « noyé

(12) R. THURNEISEN, *Helden und König-Sage* — *Ivresse des Ulates*.

(13) *Revue Celtique* 22.

(14) *Revue Celtique* 21.

(15) *Silva Gadelica*, p. 288.

(16) *Silva Gadelica*, p. 77 à 86.

(17) *Silva Gadelica*, p. 86.

dans une cuve» où il s'est précipité pour échapper au Feu et au Fer (18).

10. — Le vase de Gundestrup montre aussi une figure que l'on «immerge dans une cuve»,

La légende de *Muicertach* indique au surplus qu'il s'agit d'une «bataille magique»; et les deux dernières légendes situent expressément le scénario à la «fête de Samain». Toutes les fois qu'il s'agit dans les textes d'une bataille magique, ou d'une «bataille de Samain», on peut augurer que c'est une fausse bataille : une bataille non pas pour de rire, mais en jeu, un jeu d'ailleurs dramatiquement sérieux. Certaines légendes indiquent d'ailleurs expressément des déguisements : comme de s'habiller en femmes, ou de revêtir des barbes de vieillards, ou de magnifiques costumes, noir et argent sur chevaux sombres, rouge et or sur chevaux blancs, Macalister s'exprime en disant à propos de la bataille de Magh Itha, que ce fut une bataille où personne ne fut réellement tué (19). Mais il n'y a aucun inconvénient à imaginer que le même scénario a pu être réellement perpétré avec meurtre à une époque; joué à une autre; et finalement réécrit. Ce qui importe c'est la présence d'une importante tradition de «meurtres de rois», dans un ou plusieurs scénarios bien trop visiblement stéréotypés pour pouvoir être autre chose que le modèle d'un mimodrame. De même que les grands Rois auraient été instaurés après des «épreuves de type juridique (le jugement de *Cormac* contre le jugement de *Lugaid*), ou guerrier (les cent batailles du roi *Conn*); de même ils auraient été éliminés après un rite attentatoire les frappant d'une tare (l'œil percé — la main coupée — la chevelure brûlée); ou après un rite sacrificiel au terme d'une bataille perdue. Qu'il fut exécuté, ou simplement joué, le meurtre du roi avait sûrement une signification, et probablement une efficacité : fin d'un règne en décadence, terme d'une décrépitude, recommencement d'un règne nouveau : signification eschatologique, et efficace purificatrice (?).

Ce qui est non douteux, c'est que le dossier irlandais livre un groupe de légendes apparentées : bien que quelques unes, comme la mort de *Muicertach*, et la mort de *Dermot*, soient déjà christianisées. Et il est peu douteux qu'il s'agisse d'un groupe de légendes «de Samain», même quand la christianisation en fait des récits pour la Toussaint ou la fête des morts. Toutes évoquent un sacrifice fait par *semi-immersion dans une cuve*, avec un incendie de la maison souvent elle-même ressemblante à une cage métallique portée à l'incandescence, avec effondrement du toit familial, après une bataille où la victime se trouve dans l'incapacité d'échapper à un Cercle de fers de lance. Les articles

(18) *Revue Celtique*, 23, «Mort de *Muicertach*».

(19) *Livre des Conquêtes*, op. cit., Section IV, Note 216.

symboliques peuvent être tous réunis, ou seulement quelques uns; quand ils sont tous réunis, cela figure une rébellion ou une trahison de tous les éléments : le feu qui brûle, l'eau qui noie ou l'eau qui refuse son office pour étouffer le feu, la terre ou la propre maison qui s'effondre, et le cercle de fer retourné contre le maître du pays. On sait que les peuples Celtes juraient par «tous les éléments», et il devait y avoir un lien de la royauté efficace avec les éléments (?); le toit représentant possiblement le Ciel que les Gaulois retenaient au bout de leurs fers de lance; et le fer des armes étant à compter dans une liste des éléments (même chose en Iran ancien). Si, par suite d'une rupture d'interdits en chaîne, ou d'une usure, le règne est devenu un règne mauvais, les éléments se retournent tous à la fois contre le maître de la maison (?).

Ce type de récit fixe sûrement le souvenir d'un scénario sacrificiel, et vraisemblablement celui d'un sacrifice humain. Il ne faut pourtant étouffer aucune des résonances symboliques de la scène : un Roi qui meurt noyé dans une cuve, dans un rougeolement d'incendie, environné de fers de lance évoque inmanquablement un coucher de soleil en mer ! L'image du disque flamboyant à moitié immergé dans la couronne tragique de ses derniers rayons, sous le ciel de la nuit qui tombe. Il s'agit après tout de peuples vivant en bordure de l'Océan, à l'Ouest ! Autant il serait dangereusement partial d'interpréter mythes et rituels par pure référence aux phénomènes de la nature, en négligeant les phénomènes sociaux, autant il serait léger d'oublier la force du paysage ambiant, et les résonances cosmiques des cérémonies. Il y a d'ailleurs bien d'autres indices d'une «correspondance» entre le Grand Roi et le Soleil : il opère une randonnée autour de l'île dans le sens de la rotation solaire; et cette même randonnée l'amène à la date voulue de l'Automne, au lieu sacré de la cérémonie. Dans le scénario de Samain, le Roi s'identifierait donc avec un Soleil à son couchant. L'ambiance de mystère et de tragédie propre aux légendes de cette famille, fait sans doute honneur aux bardes, doués pour créer certaine espèce ensorcelante de l'angoisse; elle révéla aussi quelque chose de l'âme d'un peuple doué pour concevoir de pareils émois. Le débris le moins discutable qui reste encore de l'antique fête d'Automne, c'est ceci : son ambiance recréée par les légendes : un pressentiment de l'occulte, et une attente de catastrophe, habilement transposés par les chrétiens en peur de la damnation. La tonalité va avec les images : toutes empruntées au matériel du cauchemar : se voir environné de flammes : vouloir échapper et se heurter à un cercle de fer; vouloir échapper et tomber dans une cuve : Ces Bardes avaient vraiment l'art, instinctif ou savant, de toucher les centres psychiques de l'angoisse, en jouant avec une imagerie brutale, et d'ailleurs fort communément humaine. Est-il invraisemblable de supposer qu'avant eux, le sacerdoce avait créé pour des motifs autres qu'esthétiques, l'ambiance de la fête ?

La fin d'un règne, ou la fin d'un cycle récurrent de règnes, typiquement ordonnés selon un schéma, représente la fin d'un temps décrépité : on propose pour la loi de ce schéma : le guerrier rassembleur de terre — l'Ordonnateur des lois et le distributeur des cantons — Le grand maître de la fécondité du

royaume — l'Exacteur usurpateur — Mais c'est une esquisse aventurée; certains rois réunissent d'ailleurs plusieurs de ces qualités ou toutes. Le sacrifice de Samain, à périodicité plus ou moins espacée, qui échappe à la recherche, fut selon les témoignages légendaires un sacrifice par le Feu, par le Fer, par l'Eau, par l'effondrement de la terre, ou de la maison, et par la chute du toit ou du ciel; il aurait mimé un véritable scénario de la fin du monde (avec retours cycliques à périodicité inconnue): soit que la religion exigeât qu'on revécût périodiquement la grande angoisse d'un effondrement, avec engloutissement du soleil, et chute du ciel; soit que le jeu de la mort du roi servit à expier des fautes, ou à conjurer une catastrophe: les deux hypothèses sont possibles et non pas même inconciliables. Selon la loi du « retour cyclique » calquée sur le retour des saisons et du soleil, le royaume connaîtrait après une renaissance, avec un « rassembleur des terres » et un « ordonnateur »: on serait donc autorisé à lire tous les récits traditionnels de l'installation d'une race, la reconquête du royaume, la réorganisation des cantons, la réordonnance des fêtes, les défrichements de forêts, les constructions de routes, les apparitions explosives de lacs, comme des récits de création, tout au moins de re-création. La victoire, ou les cent victoires d'un « roi nouveau », après le meurtre rituel de l'ancien, s'inscriraient tout naturellement dans ce jeu symbolique d'une mort et d'une régénération: à portée sociale pour l'île et le temps d'un règne, ou d'un cycle de règnes; à portée eschatologique pour la terre connue et le temps d'un cycle cosmique! Tout cela n'est que construction largement hypothétique. Qu'elle soit pardonnée si l'aventure fait lire les légendes avec un sens nouveau et une qualité plus religieuse que l'émotion. (20).

Paris Août 1954.

(20) Les sources principales de cette esquisse sont le *Livre des Conquêtes d'Irlande* (op. cit.), et les *Histoires* de KEATING.

Monstres Hippophores Méditerranéens et "Cavalier à l'Anguipède" Gallo-Romain par Fernand BENOIT

Le groupe du cavalier porté par un monstre anguipède, exposé au sommet d'une colonne, représente la composition la plus évoluée et jusqu'à un certain point originale de la sculpture en ronde-bosse gallo-romaine, à l'extrême fin du II^e et au III^e siècle ap. J.-C. Son aire de plus grande densité se localise dans les vallées du Rhin, de la Moselle et de la Saône, d'où le type s'est répandu dans les vallées de la Seine et de la Loire, jusqu'en Bretagne et en Auvergne (1). L'exemplaire le plus méridional, sur l'axe Nord-Sud du couloir rhodanien, qui est la voie de relation spirituelle entre la Méditerranée et le *limes*, a été signalé à Neschers, près d'Issoire, en Auvergne: d'un type unique à cette heure en Gaule, malgré l'anomalie de la représentation de l'anguipède, réduit à une face sans corps, il révèle néanmoins le même caractère allégorique que ses congénères.

Si le détail du vêtement du cavalier, en effet, obéit à une règle constante (il est généralement revêtu du costume militaire, avec cuirasse, tunique et *paludamentum* et tient de la main droite levée le foudre de Jupiter et parfois la roue solaire), le monstre hippophore a les attributs les plus divers: il est terrassé par le cavalier qui l'écrase, mais il soutient parfois de ses mains (2) les sabots de la monture ou les deux pieds de son vainqueur équestre (3), dont il se fait le « passeur » vers l'Au-delà. Diversité

(1) Cf. la carte de répartition de P. LAMBRECHTS, *Contributions à l'étude des divinités celtiques*, Bruges 1942, pl. 23. Je renvoie à mon essai d'interprétation: *La Victoire sur le mort et le symbolisme funéraire de l'Anguipède*, in *Latomus*, VIII, 1949, p. 263 à 274; *Les mythes de l'Outre-tombe. Le Cavalier à l'Anguipède et Décuyère Epona* (Collection *Latomus*, III), 1950.

(2) ESPERANDIEU, *Recueil des Bas-reliefs*, VI, 4954; VIII, 6090, 6104, 6425; IX, 7035; *Germanie Romaine* 380, 407, 609 etc.; cf. VII, 5357.

(3) *Ibid.*, IV, 3036; VI, 4557; *Germanie romaine* 101.

d'attitudes qui avait fait supposer, bien à tort, que le groupe représentait « des scènes successives de lutte et de soumission » (4) ou que la fonction de soutien qui est attribuée à l'Anguipède serait due à l'incapacité des sculpteurs indigènes à représenter le mouvement d'une victoire équestre (5).

L'analyse morphologique de cette figure présente donc par elle-même un grand intérêt, comme celle d'*Epona* (*Ogam*, VI, 33, 1954, p. 105). Nous nous bornons ici à rechercher les divers prototypes du « monstre hippophore », en étendant la comparaison aux provinces « périphériques » de la Méditerranée, en vue de préciser la signification de l'allégorie hors des limites de la Gaule, à laquelle on aura eu le tort jusqu'ici de limiter cette figure présomée indigène.

Le thème général de la victoire du dieu sur l'Anguipède, Jupiter *fulgurator* sur l'« éternel foudroyé », est emprunté aux *Gigantomachies*, dont Fr. Vian, a dressé le répertoire, de *Douraeuropos* et de *Lepcis magna*, en Tripolitaine, au monde gréco-étrusque et à la Gaule romaine (6).

La *Gigantomachie* fait partie de la décoration symbolique de monuments publics, de temples et de sanctuaires mithriaques (7) ; elle orne l'une des mosaïques de la *villa* du Bas Empire (IV^e siècle) de Piazza Armerina en Sicile (8) : la scène rappelle l'allégorie de l'empereur Commode, qui, déguisé en Hercule, perçait de ses flèches de malheureux condamnés à mort, façonnés en Anguipèdes, d'après *l'Histoire Auguste* (9) ; cette allégorie est tellement courante sous le Bas Empire que la victoire sur l'Anguipède est également attribuée aux Dioscures (Espérandieu, *Recueil*, VII, 5758), à Mars et à Minerve (*ibid.*, IV, 2997 ; cf.

V, 4107) et à Mars cuirassé et casqué sur les chanfreins de chevaux du trésor de Straubing, en Bavière (10).

L'Allégorie est en effet polyvalente et, sous la fiction de la guerre des dieux contre les géants, peut tout aussi bien illustrer la victoire réelle de l'empereur sur les barbares et la victoire morale du Bien sur le Mal, comme elle représentera à l'époque chrétienne le triomphe de l'Eglise ou de Constantin sur le paganisme et du Christ sur Satan.

Mais elle figure dans le répertoire des allégories de l'Au-delà sur les urnes cinéraires étrusques (11), comme sur le mausolée d'Igel (Espérandieu, VI, 5268). Et sans doute est-ce cette spécialisation mystique qui a fait sa popularité dans une certaine partie de la Gaule pour exprimer la « victoire sur la mort », c'est à dire la survie promise au défunt.

Il y a influence certaine du type classique sur les interprétations gallo-romaines. Une fresque du *mithraeum* de Douraeuropos, du milieu du III^e siècle, représente Zeus nimbé, debout, brandissant le foudre, à côté de deux géants anguipèdes, dont l'un brandit un quartier de roc (12). L'influence de modèles analogues, se retrouve sur les reliefs de monuments publics de la Gaule : temples d'Yzeures (Espérandieu, IV, 2997 ; Vian 75) et de Vidy en Suisse (Vian, 74), thermes de Sens (Espérandieu, IV, 2856 ; Vian, 71), Porte Noire de Besançon (Espérandieu, VII, 5270 ; Vian, 85) etc. Mais les groupes en ronde-bosse révèlent une interprétation qui oscille entre deux thèmes, le Jupiter pédestre imposant la main gauche sur l'Anguipède agenouillé à ses côtés, les mains liées derrière le dos, qui est une simplification du thème hellénistique cantonné dans le Centre et le Sud Ouest de la Gaule (13) et le Jupiter cavalier terrassant l'Anguipède, le plus nombreux, surtout dans le Nord Est de la Gaule (14), composition complexe, qui ajoute un nouvel élément, le cheval.

C'est là un fait d'une très grande importance, qui suffit à montrer que la signification du groupe gallo-romain ne saurait être par elle-même uniquement morale, le cheval ayant en soi la valeur de l'animal psychopompe, — signe d'immortalité —, qui appartient au plus vieux répertoire indo-européen de l'humanité et a trouvé en Grèce une expression plastique,

(10) Cf. *supra* note 9.

(11) VIAN, *o.c.*, n° 462 et 463 (avec le dieu au maillet).

(12) VIAN, *o.c.*, n° 481.

(13) VIAN, *o.c.*, p. 84, n° 88.

(14) Vian en dénombre une centaine de représentations, *o.c.*, n° 84.

(4) P. LAMBRECHTS, *Divinités équestres ou défunts héroïsés ?* in *L'Antiquité Classique*, XX, 1951, p. 118 ; F. BENOIT, *Réalisme ou allégorie ?*, *ibid.*, XXI, 1952, p. 89.

(5) D. VAN BERCHEN, *Le culte de Jupiter en Suisse à l'époque gallo-romaine*, in *Revue historique Vaudoise*, Lausanne, 1944 ; *c.f.* (sceptique sur cette interprétation) d'A. GRENIER, *Revue des études Anciennes*, 1944, p. 328.

(6) *Répertoire des Gigantomachies figurées dans l'art grec et romain*, Paris 1951. Cf. du même *La guerre des Géants devant les peuples de l'antiquité*, in *Revue des Etudes Grecques*, LXV, 1952, p. 17.

(7) VIAN, n° 77 à 79, 481 ; pl. 19.

(8) G. V. GENTILI, *La villa romaine de Piazza Armerina*, 1951, fig. 13, *Bull. d'Arte*, 37, 1952, p. 33.

(9) Ch. PICARD, *Le bronze amazonien de Bavai*, in *Revue Etudes Latines*, XXVII, 1949, p. 115, n. 2 ; cf. F. BENOIT, *Le dieu à l'anguipède de Straubing*, in *Latomus*, XI, 1952, p. 471.

Nous avons déjà signalé (15) comme l'une des sources d'inspiration du groupe équestre en Gaule les motifs allégoriques qui surmontaient en guise d'acrotères, l'arête faitière de temples en Grande Grèce et en Sicile : l'éphèbe, à cheval ou glissant de sa monture, dans la nudité héroïque, est transporté vers l'Au-delà par la Sphinge ou le Triton, qui soutiennent les pieds du cavalier ou de la monture comme les Anguipèdes de Rhénanie.

L'expression plastique, purement intellectuelle de l'image grecque, suggère l'idée du dernier voyage vers l'Au-delà selon l'esprit hellénique. Toutes différentes sont les œuvres gallo-romaines conformes au goût des Celtes pour le réalisme. Ce qui frappe avant tout le spectateur est l'aspect d'épouvante et de terreur donné à la face du monstre, projetée en avant entre les pattes du cheval, semblant surgir de terre. La tête est gigantesque et hors de proportion avec le corps du monstre, le corps étant recroquevillé dans le groupe, d'un art consommé, de Cologne (Espérandieu, VIII, 6425) et dans ceux de Diedelkopf au musée de Spire (Espérandieu, VIII, 6090), de Pforzheim et de Carlsruhe (Espérandieu, *Germanie romaine*, 362, 380, 383) et escamoté dans celui de Neschers, en Auvergne, qui réduit le monstre à une face humaine sans corps (Espérandieu XIII, 8186).

La figure grimaçante, bouche ouverte et yeux exorbités (Espérandieu, VI, 4768, 4954; VIII, 6425; *Germanie romaine*, 407 etc...) a l'aspect terrifiant et apotropaïque de la tête de Gorgone, toujours vue de face, à la gueule assoiffée de sang, qui est l'apotropaion le plus ancien du monde préhellénique (16).

La Gorgone, fille de divinités marines et issue de la Terre, apparentée aux Harpyes, à Typhon, à Géryon, au Lion de Némée, à Cerbère etc. (17), n'appartient-elle pas au même groupe de monstres marins que l'Anguipède, si souvent assimilés aux êtres infernaux (18) ? L'image d'un tel monstre était connue de la Celtique

(15) *Les mythes de l'Outre-tombe*, p. 23; *Réalisme ou allégorie ?* l.c., p. 87. L'interprétation du groupe de Marasa à Locres par les Dioscures (encore soutenue par J. Moreau, *La Nouvelle Clio*, 1952, p. 238) n'a aucune vraisemblance, quand on le rapproche des images similaires de Marafioti, de Géla et de Camarina, d'un diadème de bronze de Locres, dont la figure centrale est une tête de Gorgone (cf. F. Benoit, *Réalisme ou allégorie ?*, l.c., p. 87) et d'une statuette en terre cuite de Medma, au Musée de Reggio de Calabre (fig.).

(16) Cf. sur ce caractère K. Kérenyi, *Ziegenfell und Gorgonion* in *Méi*, H. Grégoire, Bruxelles 1949, I, p. 309; F. Benoit, *Le thème hellénistique de l'enchaînement d'Ogmios* in *CRAI*, 1952, p. 110.

(17) Cf. le tableau généalogique donné par P. Grimal, *Dictionnaire de Mythologie grecque et romaine*, 1951, p. 390, n° 32.

(18) J. Bayet, *Hercule funéraire*, *Méi*, Arch., 1923, p. 67; cf. F. Benoit, *Réalisme ou allégorie ?* l.c., p. 89.

dès le VI^e siècle avant notre ère : le buste de Gorgone du cratère de bronze de Vix (Mont Lassois), aux bras enlacés de serpents, terminé par un corps bifide, n'allie-t-il pas l'Anguipède à la « tête coupée » de Gorgone (19) ?

Mais le répertoire d'images, dont s'inspirèrent les sculpteurs gallo-romains, est infiniment plus complexe que celui des Gigantomachies hellénistiques et des groupes de terre cuite de la région locrienne, qui n'ont d'autre intérêt que de nous montrer la richesse d'expression allégorique du monde gréco-italique.

Le type de l'anguipède de Neschers pose un problème. Si cette version abrégée est peut-être en relation avec la faveur de la Gaule pour le motif de la « tête coupée », dont le caractère macabre a été rendu, dès l'art d'Entremont, au II^e siècle avant J.-C., avec un réalisme que ne connaissait pas la plastique étrusque, elle permet cependant d'évoquer la représentation de l'*anodos* de divinités chthoniennes, surgissant de terre, sur des vases grecs provenant en particulier de Spina et de Géla (20), et certaines statuettes de terre cuite gréco-égyptienne de l'ancienne Saïs, dans le delta du Nil, centre de commerce important à l'époque hellénistique (21) : le cavalier au galop, la chlamyde au vent, comme le sera le « héros-cavalier » des stèles thraces, chevauche une monture cabrée, qui appuie ses deux sabots sur les épaules d'un monstre réduit à une face gigantesque, arc-boutée devant le cheval comme le monstre de Neschers ou ceux de Pforzheim.

L'adaptation de cette figure à la religion égyptienne influencera, au Bas Empire, le mythe d'Osiris, par la création du type d'Horus-cavalier terrassant le Typhon-crocodile, qui survivra dans les groupes de saints cavaliers vainqueurs du dragon, de l'art copte et de l'Occident chrétien.

Le fils d'Osiris, reconnaissable à sa tête de faucon, costumé en légionnaire romain, comme le Jupiter-Tarānis gaulois, chevauchant une monture richement harnachée, au poitrail garni de phalères prophylactiques, transperce de sa lance le monstre qu'il tient enchaîné (22).

Une telle image, qui mêle étroitement le réalisme à l'allégorie, n'a pu être inspirée à la démonologie égyptienne et adaptée tardivement à son panthéon, que par suite de la popularité de

(19) Cf. la juste observation de R. Louis, *Rev. arch. Est.*, IV, 1953, p. 330.

(20) Fr. Messerschmidt, *Bühnenbild und Vasenmalerei*, *Röm. Abt.*, 47, 1932, p. 124; H. Metzger, *Dionysos Chthonien*, *Bull. corr. héb.*, 1944-45, p. 258; J. Marcadé, *Hermès doubles*, *ibid.* 1952, p. 607; cf. P. Raingeard, *Hermès psychagogue*, 1934, p. 367.

(21) Coll. Fouquet : P. Perdrizet, *Negotium perambulans in tenebris*, Strasbourg, 1922, p. 10 et fig. 4.

(22) Ch. Clermont-Ganneau, *Horus et Saint Georges* in *Rev. Arch.*, 1876, II, p. 396 et pl. XVIII; et 1877, I, p. 23.

ce thème apotropaïque, à l'époque hellénistique. On en retrouve en effet une variante en Thrace, où elle s'adapte à la figure dominante du « héros-chasseur », poursuivant le sanglier, bête infernale, avec sa meute, qui existe à plus d'un millier d'exemplaires sur les stèles de Thrace et de Macédoine. Quelques groupes en ronde bosse, de toutes dimensions, de 0,10 cm à plus d'un mètre de hauteur, en pierre et en bronze, représentent le cavalier sur sa monture cabrée, foulant aux pieds, non un personnage étendu à terre comme sur les « plaquettes danubiennes » (23), qui ne sont que la variante du même thème, mais le sanglier, l'animal infernal par excellence des provinces italiennes (Ovide, *Mét.*, VIII, 282 et sv.). Le cavalier, chlamyde au vent, se présente le buste de face, parfois barbu, avec des traits individuels, qui permettent d'y voir l'identification du héros avec le défunt (24). Il tient de la main droite levée l'épieu ou fait le geste de bénédiction, si fréquent sur les stèles du cavalier thrace.

Nous avons déjà noté la similitude de ce geste avec celui de cavaliers ibériques, qui ne sont que la transposition de prototypes plus anciens (*Ogam*, VI, 33, 1954, p. 111).

La comparaison ibérique nous donne un autre « archétype » du monstre hippophore, antérieur au « Cavalier à l'anguipède » gallo-romain, le *Jinete* (cavalier) à la tête coupée humaine dont Ch. Picard a suggéré le rapprochement avec le groupe de Neschers (25).

Ce type du cavalier est représenté par des fibules, provenant de Vieille Castille en particulier, datant de La Tène I ou II : la monture, constellée de rouelles, semble flairer une « tête coupée » humaine, dressée sous ses naseaux (26). Par suite d'une déformation du type, la « tête coupée » finit par être un trait prolongeant à terre les naseaux du cheval, comme un pilier.

L'interprétation du marquis de Cerralbo, de W. Deonna, de J. Déchelette, qui rattachent la représentation de cette « tête coupée » au trophée guerrier, selon la théorie des Celtisants, — la fibule serait un prix décerné au vainqueur lors des fêtes célébrées par les Celtibères au solstice d'Été, — ne peut être retenue en raison

(23) P. Tudor, *I cavalieri danubiani*, *Ephemeris aeco-romana*, Rome, VII, 1937 ; cf. F. Cumont, *Rev. arch.*, II, 1938, p. 69 ; cf. F. Chapouthier, *Les Dioscures au service d'une déesse*, 1935, p. 286 et fig. 56.

(24) G. Kazarow, *Die Denkmäler des thrakischen Reitergottes in Bulgarien*, 1938, fig. 8, 9, 18 etc.

(25) *Chronique de la sculpture étrusco-latine*, *Rev. Et. Latines*, 81, 1953, p. 382.

(26) P. Paris *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive* II, p. 235, p. 263-270 ; J. Déchelette, *Man. Arch. préhist.*, II, p. 854, fig. 353 et 354 ; P. Bosch-Gimpera, *Etnologia de la Peninsula Iberica*, Barcelone, 1932, fig. 470 ; *Ars Hispaniae*, L, 1947, p. 336 ; fig. 416. Je remercie M. F. Avilés de sa précieuse documentation.



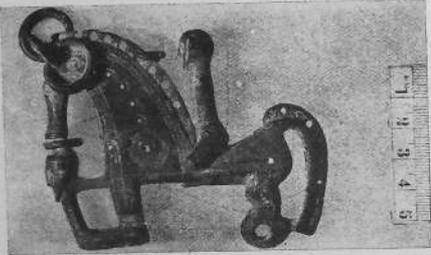
1. — Cavalier de Saïs, en Egypte. Terre cuite de la collection Fouquet. D'après P. Perdrizet.
2. — Cavalier à l'anguipède de Neschers, en Auvergne (Espérandieu, *Recueil* XIII, 8186).
3. — Lion terrassant une tête humaine, au musée d'Albacète.
4. — Lion terrassant une tête humaine, au musée de Metz (Espérandieu, XI, 7815).



1

1/2 de l'original

2



a

1/2 de l'original

3



b

1/2 de l'original



d

e

f

1. — Sphinx portant un Silène. Terre-cuite de Médina. Musée de Reggio-de Calabre.
2. — *Finete* ibérique à la « tête coupée », humains. Fibule de bronze. Collection Vives. Au musée Arch. National de Madrid. n° 22.925.
3. — a* tête de face.
4. — Fibules de la *Téne*, au cavalier et au cheval. Musée Arch. Nat. Madrid, a) 8324, b) 23.038, c) 23.039, e) 7887, f) 18.760.

de l'in vraisemblance d'une telle allégorie relative au culte solaire et de la substitution au cheval, sur d'autres fibules ibériques, du taureau, de l'oiseau, d'animaux indéterminés. Ces dernières sont à rapprocher de figures analogues en pierre, en Espagne même, hors des limites de la Celtibérie.

Nous avons déjà attiré l'attention sur le symbolisme de cette représentation zoomorphe de la Mort, si voisine de celle des lions androphages, qui paraît l'avoir « contaminé » (27).

L'association de la « tête coupée » à un lion est, en effet, un motif courant de l'art méditerranéen, qui a survécu jusqu'au moyen âge, non seulement dans le midi de la Gaule, en Italie, en Espagne, mais en Yougoslavie (28). Le prototype plastique du groupe est le lion androphage de la nécropole de Vulci, en Etrurie, au IV^e siècle avant notre ère, figure apotropaïque protectrice de la tombe, ainsi que le confirme le groupe de Gênes, qui substitue au lion le Cerbère (29) : le monstre androphage, ravisseur et pourvoyeur de la mort dévorante, est devenu un démon bénéfique qui garde l'âme du mort, — comme le sphinx ou la sirène de l'antiquité hellénique, selon l'adage « les héros de l'ancien temps sont démons pour le nouveau » et vice-versa. (J. Ellen Harrison, *Prolegomena to the study of greek Religion*; 1908, p. 194).

C'est là un motif qui sera connu de la Narbonnaise à la fin de la République et au début de notre ère et sera diffusé par la vallée de la Saône jusqu'en Rhénanie, où ces monstres sont innombrables.

L'identité des lions flairant une tête coupée humaine placée entre leurs jambes, à Trèves (30), à Metz (31), à Stuttgart (32), à Albacete dans le sud de l'Espagne (33), montre le méditerranéisme du prototype, qui connaîtra de nombreuses variantes dans les régions du Nord-Est de la Gaule et jusqu'en Angleterre : au lion seront substituées la sphinge (34) et la sirène (35), ap-

(27) *Les chevaux de Mouriez aux chevaux de Roquepertuse in Préhistoire*, X, 1948, p. 195 et n. 4.

(28) Boskovic, *L'art médiéval et Serbie et en Macédoine*, pl. 54-55 (comm. par M. Ch. Picard).

(29) F. Benoit, *Le Cerbère de Gênes et les « têtes coupées » de la Narbonnaise*, *Rev. Et. Lig.*, XII, 1946, p. 80; *L'aire méditerranéenne de la « tête coupée »*, *ibid.*, XV, 1949, p. 243; *Notas adriaticas*, *ibid.*, XVII, 1951, p. 38.

(30) Espérandieu, VI, 5008.

(31) *Ibid.*, XI, 7815.

(32) *Germ. romaine*, 625.

(33) F. Benoit, *L'aire méditerranéenne de la « tête coupée »*, l.c.; cf. *Les mythes de l'Outre-tombe*, pl. III, 2; cf. les groupes du Non incisant une tête humaine ou un hermès à Osuna et à Porcuna, dans le Sud de l'Espagne (F. Benoit, *Art primitif méditerranéen*, pl. XVII, 1 & 4).

(34) *Germ. rom.*, 316 (Obernburg); 535 (Stuttgart); S. Reihach, *Répertoire de la Statuaire* V, 403. 1 (Colchester).

(35) *Germ. romaine*, 344 (Carlsruhe).

partenant au même répertoire orientalisant, et les animaux indigènes des forêts de la Celtique, le taureau (36), l'auroch (37), et même le sanglier... terrassant un Anguipède (38), représentés avec plus ou moins de réalisme.

Nul doute que l'association de la « tête coupée » au cheval n'appartienne au même symbolisme que celui des fauves androphages. Cette représentation est-elle spécifiquement ibérique? On note une telle association sur des monnaies gauloises, la « tête coupée » étant placée soit au dessus du cheval, soit à terre au-dessous de son ventre (39), position qui se retrouve dans le groupe du fauve androphage du musée de Stuttgart (Espérandieu, *Germanie romaine*, 568). Et peut-être doit-on reconnaître dans la « bride flottante » (40) des monnaies celtiques, une stylisation, de forme sinueuse, du trait prolongeant les naseaux du *Ymete* ibérique.

Doit-on voir dans l'infinie variété des symboles l'expression plastique de cultes différents, plus ou moins rattachés au Totémisme, où interviendrait le « culte du lion », impensable en Occident, même en Thrace dès l'époque hellénistique, de l'anguipède ou de la sphinge, monstres irréels créés en Méditerranée orientale, de l'auroch, du taureau, du sanglier, qui ne sont que des adaptations du mythe à la faune indigène, — et de la « tête coupée » d'homme ou de bélier, donnée en pâture au fauve? L'absurdité de cette position « réaliste » saute aux yeux.

De telles images appartiennent au monde de l'allégorie, dont les cheminements sont complexes de l'Égypte gréco-romaine aux Balkans, du Danube au Rhône et au Rhin. Cette complexité même nous montre que leur naissance, en des points si divers de la Méditerranée, dans des milieux aussi différents, ne peut s'expliquer que par l'existence d'une *unité méditerranéenne*, à laquelle se rattache, dès l'époque hellénistique, l'Occident de la Méditerranée, avec le retardement qui caractérise le développement de l'art dans les provinces « périphériques » et donne à ces figures leur aspect « pseudo-archaïque » (41); la notion de l'aire spatiale de civilisation prime celle de l'ère temporelle, qui aurait fait survivre, en des groupes raciaux impénétrables, une tradition religieuse ayant son évolution propre.

Marseille, Septembre 1954.

(36) *Germ. rom.* 622; S. Reinach, *Rép. Stat.* V, 428, 6 (Stuttgart)

(37) *Germ. rom.* 568 (Cannstatt).

(38) Espérandieu, X, 7366; XIII, 8290; *Germ. rom.*, 46; F. Vian, *o.c.* n° 89.

(39) Ad. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 290, fig. 164-166; p. 341, fig. 293.

(40) *Ibid.*, p. 165.

(41) Cf. F. Benoit, *Le problème de l'influence de la Grèce archaïque en Méditerranée occidentale et la statuaire d'Entremont*, *Atti del I° Congresso internaz. di preistoria e protostoria mediterranea*, Florence, 1952, p. 430; M. Pallottino; *Per una nuova prospettiva dell'arte antica*, *Archivio de Preistoria Levantina*, Valence, IV, 1953, p. 269.

L'« Ovum Anguinum » en Gaule et en Perse

par

Jean GRICOURT

Le chapitre que Pline le Naturaliste a consacré à l'œuf de serpent cher aux Druides (1) est si curieux qu'il a été maintes fois cité. On nous pardonnera d'en reproduire cependant un important passage, le mot à mot étant indispensable à la confrontation qui va suivre :

« Il est une espèce d'œuf très renommée dans les Gaules, et dont les Grecs n'ont pas parlé : en été il se rassemble une multitude innombrable de serpents qui s'enlacent, et sont collés les uns aux autres, tant par la bave qu'ils jettent que par l'écume qui transpire de leurs corps; il en résulte une boule appelée œuf de serpent. Les druides disent que cet œuf est lancé en l'air par les sifflements de ces reptiles; qu'il faut alors le recevoir dans une saie sans lui laisser toucher la terre, que le ravisseur doit s'enfuir à cheval, attendu que les serpents le poursuivent jusqu'à ce qu'une rivière mette une barrière entre eux et lui; qu'on reconnaît cet œuf, s'il flotte contre le courant, même attaché à de l'or. Mais comme les mages sont ingénieux à donner le change sur leurs fraudes, ils prétendent qu'il faut choisir une certaine lune pour se procurer cet œuf, comme s'il dépendait de la volonté humaine de faire cadrer l'opération des serpents avec l'époque indiquée. J'ai vu, pour mon compte, un de ces œufs fameux chez les druides; il était de la grosseur d'une moyenne pomme ronde; la coque en était cartilagineuse, avec de nombreuses cupules semblables à celles des bras des poulpes. On le préconise merveilleusement pour le gain des procès et l'accès auprès des souverains; mais cela est si faux qu'un chevalier romain du pays des Voconces, qui pendant un procès portait un de ces œufs dans son sein, fut mis à mort par le dieu Claude, empereur, sans aucun autre motif que je sache... »

S. Reinach, qui a proposé du talisman une interprétation très discutable, était assez porté à négliger le rituel compliqué qui

(1) XXIX, 52-54. La traduction citée ci-dessous est celle de H. Lottre, Paris, 1850 (col. Nisard).

en régit la capture (2). Il avait tort certainement de le faire. « Comme c'est toujours le cas pour les procédures magiques », notait fort justement C. Julian (3), « la prise de possession du talisman devait se faire dans des circonstances déterminées et sous la forme d'un rapt ou d'une conquête... ce qui devait faire la valeur du talisman, c'était la manière de le recueillir. »

Ce qui est plus intéressant et achève en même temps de donner raison à notre grand historien, c'est de retrouver, de nos jours, la même croyance à quelques milliers de kilomètres de chez nous. Voici en effet quelque vingt ans qu'un folkloriste persan l'a recueillie dans son pays, et presque autant qu'un beau livre dû à la plume d'un grand maître des études iraniennes l'a fait connaître au public français (4). Ni l'un ni l'autre de ces auteurs n'ayant, à notre connaissance, fait le rapprochement avec le récit de Pline, nous croyons devoir signaler cette étonnante rencontre. Qu'on en juge :

« Le serpent est naturellement redouté : l'on dit que la personne qu'il poursuit devra traverser sept cours d'eau pour lui échapper. A ce propos certains serpents passent pour producteurs d'une concrétion minérale, bonne à porter en amulette contre le mauvais œil et la maladie. A l'époque où les serpents s'accouplent, celui qui recherche cette pierre doit passer un caleçon bleu ; sitôt vu les serpents, il enlève son caleçon, le jette sur eux et court jusqu'à ce qu'il ait traversé sept eaux courantes, puis il revient chercher les serpents. Si quelqu'un possède une de ces pierres et va dans la boutique d'un boulanger, les pains collés à la paroi du four tombent aussitôt. »

Pline, généralement bien informé et scrupuleusement honnête, n'avait donc certainement rien ajouté de son cru, et ses informateurs non plus. De la description qu'il donne de visu d'un de ses talismans, on avait inféré qu'il s'agissait d'un oursin fossile. La tradition recueillie en Perse semble de nature à confirmer cette interprétation, à vrai dire déjà fortifiée du fait que de nombreux oursins fossiles ont été trouvés dans des ruines, des tombes ou cachettes gallo-romaines, voire gauloises, dans des circonstances qui ne laissent guère de doute quant au sens de leur présence en ces lieux (5).

(2) *Zagreus, le serpent cornu*, in *Rev. Arch.*, 1899, II, p. 210 sqq., repris dans *Cultes, Mythes et Religions*, II, Paris, 1905, p. 65 sqq. Le titre de l'article dit assez quelles étaient les intentions comparatives de l'auteur.

(3) *Hist. de la Gaule*, II, Paris, 1920, p. 165.

(4) H. Massé, *Croyances et coutumes persanes*, I, Paris, 1938, p. 201, d'après Sadegh Hedayat, *Neyrengestan*, Téhéran, 1312 (d. l'Hégire).

(5) Cf., en particulier la très curieuse cachette du Poirion-en-Saint-Almand (Deux-Sevres) : G. Chauvet, « *Ovum Angunum* » in *Rev. Arch.*, 1900, I, p. 281 sqq. L'occasion est bonne pour signaler qu'il y a quelques années, M. le Chanoine Bièvelet nous mon-

Où le texte persan précise utilement celui de Pline, c'est lorsqu'il décrit la fuite et le retour du ravisseur, ou plutôt du candidat au rapt. Celui-ci, en effet, n'emporte pas d'abord l'œuf, mais commence par se sauver les mains vides. Pline non plus ne dit pas qu'il emmène le sayon et son précieux contenu dans sa course, mais le passage est trop peu précis et, en particulier, ne mentionne pas le retour du cavalier. De là l'erreur — bien compréhensible — de Julian qui écrit : « Aussitôt pris, on l'emportait à cheval, et le ravisseur n'était à l'abri des serpents qu'après avoir mis une rivière entre eux et lui » (6). Julian, qui avait pourtant bien saisi la signification magique du rituel, ne s'est pas défendu ici contre certain besoin de rationaliser. L'idée de fuite a appelé celle d'enlèvement. L'hypothèse d'un éloignement temporaire gratuit — gratuit seulement lorsqu'on ne comprend pas la nécessité rituelle qui le légitime comme elle peut bien légitimer n'importe quoi (7) — ne s'est pas présentée à son esprit.

Mais comment le ravisseur pourrait-il être poursuivi par les serpents, s'il les emportait avec lui (l'œuf) ? Car l'œuf résulte de l'amalgame de tous les reptiles. Pline le dit bien : « Il se rassemble une multitude de serpents, qui s'enlaçant et sont collés les uns aux autres... il en résulte une boule appelée œuf de serpent ». Mais il le fait sans relief. Le passage emprunté à M. Massé est plus instructif. Si, au début, il est assez évasif et permettrait même des interprétations contraires à l'esprit du texte et à celui du chapitre du Naturaliste (« certains serpents passent pour producteurs... »), il est significatif qu'il emploie plus loin « les serpents » là où l'on s'attendrait à trouver mention de la pierre : « puis il revient chercher les serpents ». Si l'amalgame des reptiles ne s'était déjà en quelque sorte durci sous la forme du talisman, il est évident qu'on nous aurait dit alors ce qu'il restait à faire pour obtenir celui-ci à partir de ceux-là.

Il est donc manifeste qu'en Iran comme en Gaule, jamais l'œuf n'a pu être considéré comme le fruit, au sens propre, de l'accouplement des serpents. Il n'y a pas lieu d'envisager à l'ori-

trait un oursin recueilli dans son grand chantier de Baval, que sur nos instances il voulut bien conserver au dépôt de fouilles. La couche de remblai dans laquelle cet intéressant fossile a été découvert n'est malheureusement pas datable avec précision. On ne saurait non plus affirmer a priori que dans ce cas précis une valeur talismanique ait été accordée à l'objet. Il se pourrait fort bien cependant qu'on soit là en présence d'un nouveau témoignage (modeste) du conservatisme religieux réputé des Nerviens.

(6) *O.c.* p. 165.

(7) La fuite peut être justifiée par la seule colère des animaux troublés dans leur quiétude. Ce qui est gratuit, i. e. du ressort de la magie, c'est l'extinction de leur fureur après la traversée de l'eau, qui permet un retour fructueux.

Pline une idée de ponte qui se serait peu à peu « fortement dénaturée » comme le voulait S. Reinach (8). Si l'œuf se forme lorsque s'accouplent les serpents, c'est parce que seul ce moment réalise le rapprochement indispensable dans les conditions voulues. Sans doute l'ardeur qui les anime alors contribue-t-elle essentiellement à produire cette curieuse alchimie.

Par suite, rien n'autorise à croire que les Gaulois ou les Persans aient jamais pensé que l'œuf ainsi formé recélait un embryon sous sa coque, comme l'aurait voulu encore S. Reinach. On voit d'ailleurs mal comment une aussi importante tradition aurait pu s'estomper : or, d'un côté comme de l'autre, les textes sont parfaitement muets à ce sujet. Il est fort possible, enfin, que l'oursin fossile n'ait dû d'être appelé « œuf » qu'à sa forme (il ne l'est pas dans le texte persan). Demanderait-on d'éclorer à l'œuf en bois des ravaudeuses ?

Autre remarque : le texte latin ne parle de traverser qu'une seule rivière. C'est là peut-être un début de rationalisation. On admettrait volontiers que franchir un cours d'eau mette à l'abri de la vindicte des serpents, encore qu'il ne soit pas du tout certain qu'une rivière puisse arrêter un reptile décidé. Mais la tradition persane établit qu'il faut revenir ensuite. La précaution est donc d'ordre purement magique (9). En ce sens, la croyance rapportée par H. Massé, plus franchement illogique, a peut-être gardé davantage de sa fraîcheur primitive. Elle est en tout cas sans équivoque : l'eau, comme moyen naturel de sauvegarde, y est reléguée au second plan, éclipsée par la majesté du nombre sept (10). Il est vrai que les informateurs de Pline se rattrapent en associant le cheval à l'opération, sans qu'on puisse affirmer que ce soit uniquement pour assurer à la fuite du ravisseur le bénéfice de sa rapidité.

Enfin, tant il est certain que les deux traditions se complè-

(8) *O.c.* P. 63.

(9) De même, la nécessité d'employer pour cette chasse un vêtement, sale ou caleçon, la couleur bleue du texte iranien, les conditions lunaires, tous détails dont on chercherait en vain une explication valable.

(10) Il y a lieu de se demander si la vertu attribuée à la traversée de sept eaux courantes appartient au folklore universel. Pour notre part nous ne connaissons qu'un seul exemple de croyance similaire et il est curieux que ce soit chez les « Iraniens d'Europe » qu'elle ait été recueillie, les Ossés du Caucase, qu'on tient pour des descendants des Scytho-Sarmates. — Zimajhua, le jeune allié de Soslan (Sozryko), ressuscitera si celui-ci saisit son cadavre avant qu'il n'ait touché terre et lui fait traverser sept ruisseaux (trois vallées dans une variante) ; G. Dumézil, *Loki*, Paris 1948, p. 207. *Les légendes sur les Nartes* du même auteur (Paris, 1930, p. 38 sqq.), trop brièvement résumées en cet endroit, ne contiennent pas l'épisode.

tent heureusement, on aura remarqué que, si de l'un à l'autre pays, les avantages diffèrent qu'assure la possession de l'amulette, leur seule énumération montre assez qu'on est en droit d'attendre pratiquement tout d'un aussi précieux objet.

Il est plus difficile de rechercher ce qui nous a valu l'existence, à quelques 6000 kilomètres de distance l'une de l'autre, de deux superstitions aussi parfaitement semblables. Manifestement, elles doivent remonter à une même source, le hasard ne peut les avoir fait naître spontanément deux fois. Car on ne saurait évidemment croire que le peuple persan ait lu Pline à un moment quelconque de son histoire et implanté chez lui cette croyance : on a vu d'ailleurs qu'en plusieurs endroits, le texte emprunté à Hédayat est plus explicite ou plus complet que celui du Naturaliste. On ne peut non plus soupçonner ce dernier de nous avoir présenté comme gauloise une tradition puisée ailleurs : il est formel quand il parle du chevalier des Voconces, il a vu lui-même un de ces talismans, et les trouvailles archéologiques sont là pour authentifier son rapport. Limiter le problème des origines aux seuls Indo-Européens serait évidemment de la plus grande imprudence pour une tradition d'un genre aussi particulier. On sait par de bons exemples comment les déplacements, guerriers ou mercantiles, ont, dans le monde antique, brassé et transplanté les croyances les plus diverses, et ce, d'autant plus volontiers qu'elles étaient plus saugrenues, qu'elles répondaient davantage à une soif de merveilleux facile.

Quoi qu'il en soit, si l'on était assuré de l'antiquité autochtone de la tradition iranienne comme on l'est pour celle de la Gaule, et a priori une telle ancienneté est tout ce qu'il y a de plus vraisemblable, force serait de donner raison en un sens à l'article de S. Reinach mis en cause plus haut. Non pour lui-même, puisque la comparaison des textes cités nous a conduit à en réfuter la thèse, mais pour reporter à un autre domaine l'intention apologétique qui l'anime : réhabiliter les écrits aujourd'hui trop décriés des auteurs anciens qui témoignent d'une parenté sensible entre les croyances druidiques et celles des sectateurs de religions particulières à des contrées situées plus ou moins loin à l'orient de la Gaule.

Mais ce n'est malheureusement pas là chose vérifiable et, réptons-le, il ne s'agit certainement pas, comme l'aurait voulu S. Reinach, d'une conception mystique d'une certaine grandeur mais d'une de ces superstitions qui relèvent plus du charlatanisme que d'un autre art et montrent bien qu'il y avait un peu de tout dans le druidisme et qu'il portait en lui une bonne part des raisons de son discrédit.

Faute de pouvoir conclure, on devra se contenter ici de relever ce qui, dans l'œuf de serpent lui-même à l'exclusion des conditions de sa recherche, appartient à un folklore très largement répandu dans l'espace et dans le temps :

— les propriétés merveilleuses de la bave de serpent qui, dans la « littérature mouvante », assure la connaissance du langage des animaux — et par la réussite, voire la fortune —

ceux-ci étant censés passer le plus clair de leur temps à s'en-tretenir du sort à venir des humains (11),

→ l'association des reptiles avec les coquilles, fossiles ou autres : p. ex. la tradition toscane de l'accouplement en avril des serpents et des escargots (12).

— enfin, l'association du serpent et du minéral à propriété souvent talismanique : pierre que les vouivres portent au front ou, plus intéressante pour notre propos parce que directement liée à leur salive, minuscule concrétion que les ophiidiens d'un petit nombre de contes populaires dissimulent sous leur langue, douée de pouvoirs extraordinaires et dont ils ne consentent à se défaire que tout à fait exceptionnellement, au profit d'un héros prédestiné dont la fortune est dès lors assurée (13).

Procédant un peu de tout cela à la fois, on comprend que l'*ovum anguinum* ait été une amulette recherchée, malgré le scepticisme agressif de l'empereur Claude!

Lambertart, Septembre 1954,

(11) Cette tradition est d'une antiquité vénérable. Apollodore, *Bibl.*, I, XIX, rapporte du mystérieux et inquiétant Melampore qu'il nourrissait de jeunes serpents sur son épaule dans cette intention : ils lui nettoyaient les oreilles de leurs langues. Autres indications bibliographiques dans R. Basset, *Nouveaux contes berbères*, Paris, 1897, p. 282 sqq.

(12) Croyance recueillie par A. de Gubernatis, *Mythologie zoologique*, II, trad. P. Regnaud, Paris, 1874, p. 79.

(13) V. p. ex. A. Dozon, *Contes albanais*, Paris 1881, p. 63 sqq. (*Le serpent reconnaissant et la pierre merveilleuse*).

Sur quelques mots et toponymes Bretons et Celtiques V

par

Paul QUENTEL

16. — Le toponyme breton BRINGOLO et LUGUDUNUM.

J. Loth dans sa *Chrestomathie Bretonne*, a relevé, p. 193 et 207, le toponyme *Brengolou*, *Brangolou*; et il a donné au deuxième élément de ce composé, *go'ou*, le sens de « lumière ». *Brangolo*, *Bringolo*, variantes du même mot, ont intrigué R. Largillière qui le mentionne dans son travail sur *Les saints et l'organisation chrétienne* (Rennes 1925), p. 235, sans se prononcer toutefois; il indique simplement que le nom lui semble différent de celui qui entre en composition dans PLELO. M. Gourvil a enfin récemment donné ici (*Ogam*, 32, p. 90) une très longue liste de noms *Bringolo*, *Brengolo*, et il en a proposé d'abord deux explications : ce composé aurait le sens de « colline de lumière, peut-être avec un sens mystique »; ou bien, considérant que *Goulou* est aussi un nom propre, *Bringolo* pourrait signifier « colline de Go(u)lo(u) ». Revenant sur le même sujet (*Ogam*, 33, p. 136), M. Gourvil signale l'existence de noms de lieux *Kergoulou*, *Quenecoulou* et opte finalement pour la seconde des hypothèses : *Bringolo* serait « la colline de Go(u)lo(u) », comme *Kergoulou* serait « la demeure de Goulou », *Quenecoulou* « l'éminence de Goulou ».

Avant de discuter du sens de ces noms, ajoutons ici, à la longue liste de M. Gourvil quelques autres toponymes brittoniques analogues ou semblables.

En Bretagne, à Maure (Ille et Vilaine) existe un village du nom de *Brangolo* (*Brengolo* en 1406; *Brangolo* en 1410, *Archives de la Loire*, E, 148).

En Cornouailles Britannique à St Mewan, un mamelon, médiocrement élevé, porte le nom de *Burngullou*. Le toponyme était en 1296 *Brangolou* (*Assises R.*) et *Bronuolou* en 1311 (*Catalogue of Ancient Deeds*, IV). Le premier élément est *bron*, mamelon, par extension colline, et, le second, le mot qui nous occupe (vieux cornique *golou*, cornique moderne *golow*).

Bannoleu est, au Pays de Galles, le lieu d'un combat (*Annales Cambriae*, s.a. 873) : *bann* est encore un mot de sens voisin, une éminence. Le gallois *golow* répond au breton *goulou*.

Pour justifier son explication première de « colline de lumière », M. Gourvil aurait pu se réclamer d'un exemple comme le suivant :

«Ni vydd hawdd esgus ar vynydd goleuvers» «l'excuse de sens ne sera pas facile sur la colline de lumière» (*Myfyrian Archaeology* 757, 2; *Revue Celtique*, XXXIX, p. 73), ou d'expressions comme «Montaña de luz», nom espagnol d'un diamant réputé pour sa grosseur, peut-être même de toponymes isolés ayant le sens de «colline de lumière». Mais ces types d'exemples relèvent de la poésie, de la métaphore ou de la mythologie : l'abondance même des toponymes bretons *Bringolo* rend cette interprétation peu vraisemblable. Quant au sens «Colline de Goulou», il faut l'écartier pour la même raison.

M. Gourvil, comme J. Loth, a vu dans *goulou* un substantif avec le sens de «lumière». Or, *goulou*, comme ses correspondants gallois et cornique — et plusieurs autres mots brittoniques de signification identique ou très voisine — a sûrement été en breton à la fois adjectif et substantif.

Par exemple, en gallois, Dafydd Ap Gwilym parle de «nos olau», «nuit claire» (*Barðdoniaeth Dafydd Ap Gwilym*, éd. Owen Jones, Llundain 1789, CIV, 10); cf. *Myfyrian Arch.*, 220 B1; 220 a 17; *Bible*, Amos VIII, 9. On trouve cet adjectif au figuré : «angeu goleu pob gelyn», «la mort évident de chaque ennemi» (*Myfyrian Arch.*, 235 b). Son antonyme *anolau* est également adjectif, avec le sens d'obscurci, qui ne voit pas (Orhoddaf hun i'm llygaid anolau! *Myfyrian Arch.*, 337 a 4) (1). Voici quelques exemples du cornique *golow*, adjectif : «Mars ôs Dew a nef golow, dysqua lemman marthusow» «Si tu es le Dieu du ciel pur, montre maintenant des miracles» (*Passio Christo*, 81); cf. 3123; *Ordinale de Origine Mundi*, 2258 = H. Lewis, *Llawlyfr Cernywecy Canol*, p. 76, 2; *Gwreans an bys*, 22.

Le gallois emploie aussi, au sens de lumière, le substantif *lleu*; mais *lleu*, peut être également adjectif, par exemple dans l'expression *clotieu* «(de) renommée brillante» («Clotieu goreu dyn dayar», *The poetry of the R. Book of Hergest*, 26). Ifor Williams, PKM, p. 275-6 donne d'autres exemples de *lleu* adjectif.

Un troisième mot, *llug* a, en gallois, le sens de lumière. Ce mot est adjectif lui aussi (comme son dérivé *am-llug*), *Clod luc* est un synonyme de *clotieu* relevé ci-dessus «hyd wyn wrynn llundain lle clod luc». *Myfyrian Arch.*, 200 a). Le sens de *llug*, adjectif, est toutefois incertain quelquefois; car un autre mot *llug* existe, correspondant au gaélique *loch*, sombre (Loth, *Revue Celtique* XXXIX

(1) Par contre *goleufer*, *goleuwer* est uniquement substantif; pour *-ver.* cf. v. irl. *lésbairé*, lucur (Lot). Ce suffixe existe en breton : on le trouve dans le vx. breton *leuwer* (*Chrestomathie bretonne*, 144).

p. 72), autrement dit avec un sens tout à fait opposé à celui du premier *llug*.

Voyons maintenant les emplois particuliers de ces mots, ou d'adjectifs de même sens, qui sont intéressants pour notre propos.

En premier lieu, il est tout à fait naturel de retrouver un mot comme *goleu* en gallois, *goulou* en breton, employé comme patronyme : c'est tout simplement le correspondant du latin *Clarus* clair, et, par extension, illustre (2), du français *Clér(e)*, *Clair* (l'ancien prénom masculin est tombé en désuétude), etc... Le nom a dû signifier d'abord «au teint clair». On trouve en gallois, à côté de *Goleu*, le nom propre composé *Goleubryd* (*Bulletin of the B. of Celtic St.*, XI, 59) formé de *goleu* + *pryd*, teint. Ces noms de personnes peuvent être rapprochés de ceux qui sont formés à l'aide d'un autre adjectif de même sens, le vieux gallois *gloiau*, gallois moyen *gloyw*, *gloew*, vieux cornique *gluiw*, vieux breton *gleou* : *Gloiu*, *Liber Landavensis* 189, 6-7; 215, 26 27; 265, 12; 265, 13; *Gloywogan* (Dafydd Ap Gwilym), nom formé de *gloyw* + *can*, de même sens; cornique *Gludoen* (*Revue Celtique*, I, 333) = breton *Gloeguen* (*Chrestomathie Bret.*, 206) «à la peau brillante»; breton *Gloecuan*, dans la *Vie de St Malo* par Bill, éd. Plaine, p. 252 = gallois *Gloywogan* mentionné plus haut.

Lieu est également un nom propre en gallois : «Minawc ap Llieu», «Lieu uab Kynuarch» (Ifor Williams, PKM 276). Il a le même sens que *goleu*. Il est intéressant de relever ici un passage du conte des Mabinogion appelé *Math Uab Mathonwy* dont une explication satisfaisante n'a été donnée que récemment par I. Williams. Il s'agit du passage où l'enfant, sur le pont d'un navire, atteint du premier coup un roitelet entre la jambe et l'os. Devant cet exploit, la princesse présente s'écrie : «Dioer, ys law gyffes y medrwyys y Llieu ef», «En vérité, c'est d'une main bien sûre que le blond garçon l'a atteint».

Passons maintenant aux applications de nos adjectifs à la topographie : *Goleulan* (*Pentarth* 49-45, 11) est une «rive bien en vue»; *Goleuwlad* (*Gramadegau'r Penceirddiaid* 178, 28) est une «région qui se voit bien» (cf. : *gloewlat*, *The Red. B. of Hergest*, 1341, 3; *goleugae* est une «haie qui ressort» (T. Parry, *Names Llennydd-aeth Gymraeg*, 81) (3). La comparaison des *Dinlleu*, *Dinlle* est d'une forme

(2) Ce double sens prête à un jeu de mots dans un manuscrit latin d'origine bretonne, le *Légendaire de Tréguier* (*Biblioth. nat.*, ms. fr. 22321, f° 873). On lit, à propos de St Clair : «Iste vero sanctus expositionem sui nominis comparabiliter est adeptus, quia fuit Clarus fide, clarior spe, clarissimus caritate».

(3) Exemples empruntés à la Geirfa.

comme *gloewagner* (Red. B. of H., 1197, 38-39), ce dernier mot étant composé de *gloew*, brillant, et de *castr*, forteresse, fait penser que *Dinlleu* n'est pas nécessairement, comme on le dit généralement, « Le fort de Llieu », mais peut fort bien être « Le fort qui se voit nettement ».

Des hauteurs, des saillies, des collines, des montagnes sont tout désignées pour recevoir de semblables qualificatifs. Une montagne près de Llyn Edno, en Galles, s'appelle *Yr Amlyog* « celle qui se voit bien ». *Llug Fynydd*, près de Clocaenog (Denbich) a aussi probablement le même sens ; cf. *Llugwy*, nom d'une rivière de Meirionnydd (et, à ce sujet, Thomas, *Bulletin of the B. of C. S.*, CIII, part 1, p. 34) et le nom brittonique de rivière en Ecosse, *Lugdour* (Watson, *Celtic placenames of Scotland*, p. 433). Voir cependant plus haut ce qui est dit du double sens de *llug*.

Le sens des toponymes bretons *Brengolo...*, *Quenecolou...*, est donc très net : ce sont des « collines qui ressortent, qui se voient distinctement ». C'est aussi le sens du gallois *Bannoleu*, du cornique *Brongolou*. En français, ces toponymes ont pour répondeurs les très nombreux *Clermont* (= Clair mont) : Clermont (Aisne, Héroult), Clermont-Ferrand, Clermont-sur-Lanquet, Clermont d'Excideuil, etc.. Quant au breton *Kergoulou*, c'est, selon toutes probabilités, « la demeure d'un nommé Goulou », quoique le sens de « demeure qui se voit bien » ne soit pas exclu.

La place importante que tient cette notion de « hauteur qui se voit bien » dans la toponymie bretonne, comme dans la toponymie française, nous amène, pour terminer, à évoquer ici la question du sens de ces fameux toponymes gaulois *Lugdunon* = *Lugdunum*, au nombre d'une bonne douzaine, et dans lesquels on voit généralement « le fort du dieu Lug ». Sans entrer ici dans la question des correspondants brittoniques de *Lugus* (voir à ce sujet, et entre autre, Loth, *Revue Archéologique*, 1914/II, p. 205-230 ; *Ogam* n° 23, p. 280 sq. ; *Ogam*, 24, p. 289 sq. ; K. Jackson, *Language and History in Early Britain*, p. 441) retenons simplement que Loth, qui donnait à ce composé une explication différente de celle qui est proposée ici, admettait que « l'étymologie de *Lug* dans le sens de lumière est en faveur et a des chances d'être vraie ». Il est parfaitement possible que *Lugus* ait été dans ces toponymes non un nom propre, mais un simple substantif, employé comme adjectif, avec le sens de *net*, qui se voit bien. L'explication de Héricus : « *Lugduno...*, quod sit mons lucidus » (qui est celle que retient Pedersen, *Vergleichende Grammatik der K. Spr.* I, 98) paraît du reste le confirmer. On sait d'autre part, que les forts étaient construits sur des hauteurs ; voir ce qui est dit ci-dessus du gallois *Dinlleu*.

17 — *CHERRI* (Poulet) ; Le nom de Cirencester (Angleterre). Gallois *CERI*.

Dans la *Vie de St Malo* par Bill (éd. Païne-La Borderie, *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille et Vilains*, t. XVI, 2^e partie), il est question p. 251 (caput XIV) d'une « villa quae vocatur Cherri ». A la même page, en note, Dom Plaine propose, avec doute, d'identifier *Cherri* avec *Cherruex*, près de Dol. Le manuscrit de Bill édité par Ferdinand Lot porte « villa quae vocatur Cherri » (*Mélanges d'histoire bretonne*, p. 426). En note, F. Lot explique que c'est le moderne *Cherruex* qui représente cet ancien *Cherri*.

Cette explication est impossible. En effet, les formes anciennes de *Cherruex* sont les suivantes : *Queruer* en 1170 (*Bibl. nat.*, ms. latins 5430 f° 184) ; *Cherruers* en 1183 (*B.N.*, ms. latins 5476, f° 89), *Cherrue*, *Charruera* en 1190 (*ibid.*), *Cherruiers* en 1226 (*B.N.*, ms. fcs 22229), *Cherruers* en 1247 (*Archives d'I.*, et V., G. 281), *Chairuers* en 1259 (*B.N.*, ms. latins 5430 A, f° 65). On prononce aujourd'hui *Cherrué*.

Cherri ne peut que représenter un ancien **Keri*. Dans la *Vie de Saint Malo*, du reste, il est précisé que *Cherri* se trouve dans le Poulet. Or, *Cherruex* est situé en dehors et à l'est de cette région, *Cherri* est donc sûrement une « villa » du Poulet, dont le nom a disparu.

Linguistiquement, *Cherri* répond exactement au nom brittonique de la ville de *Cirencester* : « *Cirrenceastre*, called *Cair Ceri* in British, which is in the south part of the *Hwicci* » indique le Gallois *Asser*, qui vivait à la fin du 9^e siècle dans sa vie (latine) du roi *Alfred* (*Asser's Life of King Alfred*, éd. W. H. Stevenson, 1904), et ce nom est par ailleurs représenté en Galles. C'est le nom d'un petit « comot » du S.E. du comté de *Trefaldwyn* (= *Montgomery*). Il y a une rivière *Ceri* dans le *Ceredigion*, et une autre dans le *Maesyfed*, *Porth Ceri* (comté de *Morgannwg*) et *Garth Ceri* dans la paroisse de *Llansannan* (comté de *Dinbych*) contiennent vraisemblablement le nom de personne *Ceri* qui figure dans le *Liber Landavensis*, p. 180. D'après *Thomas Morgan* (*Glamorganshire placenames*, Newport 1901, p. 68), c'est un ancien roi d'*Essylwg* qui aurait donné son nom à *Porth Ceri*. Les Normands y débarquèrent. Il y a près de *Porth Ceri* un nom de lieu français *Font de Gery*.

IN MEMORIAM

Le professeur W. J. Gruffydd s'est éteint le 29 septembre 1954 dans le comté de Caernavon dont il était originaire. Il avait 73 ans.

Après de solides études à Oxford, où il subit l'influence de Sir John Morris Jones, pour lequel il conserva toujours une grande admiration, W.J. Gruffydd ne tarda pas à se spécialiser en gallois. En 1906, il fut chargé de cours de gallois dans l'un des « colleges » de l'Université galloise, celui de Cardiff. En 1918, il succéda à la chaire laissée libre par le professeur Powell, dans ce même college. Il représenta l'Université de Galles au Parlement de 1943 à 1945, en tant que député libéral.

On lui doit différentes œuvres poétiques : *Teilynegion* (en collaboration avec R. Silwyn Roberts), *Ywen Llandeniolen* (1904), *Cofia* (1912), *Gwladys Rhys* (1921), *Y Tlawn Hwn* (1930), d'autres encore, plus récentes. Comme prosateur, il est l'auteur d'un livre de souvenirs (« *Hen atyofion* »), particulièrement attachant, et d'un beau travail sur le Mabinogi *Math fab Mathonwy*.

Avec W. J. Gruffydd disparaît, en même temps qu'un des lettrés et des savants les plus représentatifs de Galles, un homme dont le rayonnement ne pouvait laisser insensibles ceux qui l'ont connu.

Paul QUÉTEL

Vocabulaire Vieux-Celtique (a)

(suite)

*GARTOS, -I, m., (5) « enceinte fortifiée, sommet, promontoire », v. gall., m. gall. et corn. *garth*, gl. *promontorium* mons « promontoire », gall. mod. *gardd* « jardin », mais ce dernier sens « paraît moderne » (Loth), v. br. *garth* « haie, talus élevé garni de buissons ou d'arbres »; anthroponymes et toponymes : *Bot-garth* (Cart. Redon), *Hirgard* (Cart. Land. 11), act. *Hirgarz*, commune de Crozon, m. br. *garz* (Catholicon), pl. *guirzyer* « buisson », anthroponymes : *Garzpen* (= *Garz spern* « buisson d'épines ») 1455, (Le) *Gartz* 1603, toponymes : *Uhelgarz*, XIII^e siècle, auj. *Huelgarz*, *Garzpenboeth* 1461, auj. *Caspenboeth* près de Bignan (Morbihan), br. mod. *garzh*, pl. *girzhier*, pl. vann. *garheu* « haie, talus recouvert d'arbrisseaux ». Le sens initial (idée de fermer) a dû être à peu près certainement synonyme de DVNON (irl. *dun*, gall. et v. br. *din*). On peut probablement rattacher à *GARTOS les anthroponymes gaul. *Gartabes* et pictes *Gart*, *Ur-gart*, mais l'irl. *gart* « tête » (Corn. c) doit être différent et le sens de « promontoire » en brittonique ne peut être que dérivé. Cf. *askr. grha* « maison », z.-nd. *seredha* « caverna », gr. *khortos* « enceinte de cours ou de bergerie », lat. *hortus* « jardin » et *co-hors* « cohorte », osque *hurz*, *hurtum* « enclos sacré », got. *gards* « maison entourée d'une clôture » par opposition à *hus* « *goflochtenes Haus* » (Feist), v. norr. *gaard*, din. *gaard*, angl. sax. *geard*, angl. *gard*, *yard* (angl. *garden* est un emprunt au fr. norm.), v. sax. *gard*, néerl. *gaard*, vha. *gart*, all. mod. *Garten* (l'v. fr. *gart*, conservé dans le dial. champ. *gard*, fr. *jardin*, d'où ital. *giardino*, esp. *jardin*, port. *jardim*, prov. *gardí*, est un emprunt au germ.); lit. *sardis*, v. pruss. *sardis* « palissade, haie », hitt. *gurtes* « forteresse », tokh. A *keroiye* « palais royal », alb. *garth-dhi*, phryg. *gordum*; le v. slav. *grad* « enclos, villa » est sans aucun doute tiré du germ. ainsi que le lit. *gardas*. D'une racine pan-indo-européenne **ghri-* (par r vocalique et élargissement commun qui en -l-). On a enfin en celt. une série de mots nettement différenciés qui se ramènent à un prototype *GORTOS, m. irl. et irl., éc. *gort* « champ, moisson », lub-gort, irl. mod. *luibgort* « jardin », m. irl. *luirid* pour *luirib*, v. corn., m. corn. et corn. *gorth*, m. corn. *lowarth*, anthrop. *Buorth-tel*, br. *gorzh* dans v. br. *luworth*, br. mod. *liozh* « jardin » (litt. « enclos à plantes », cf. irl. *luib*, lus. gall. *lys*, br. *louzou* « plante, herbe »), m. br. *buorth* (Chr. Bret. 113, 131, 205); cf. peut-être v. fr. *gorce*, fr. dial. *gorce* d'un équiv. gaul. non attesté transmis par un bas-lat. **gortia*. Dauzat propose v. fr. *gort* « pécherie avec des pieux » emprunté au v. norr. *garðr* « clôture », mais on a aussi au XII-XIII^e siècle *gort* « cascade, étang, gouffre » du lat. *gurgitem*. Il est probable que le br. *goré* « pécherie » vient du fr.

*GARVOS, voir Ogam 34, p. 208.

*GASDOS, -I, c., (5) ou *GASDA, -ES, f.; (2) (verge, aiguillon, irl. *gat* « aiguillon », *trigastaim* « je transperce »; cf. *hasta* « lance », omb. *hostatu* « hastatos » et *anhostatu* « non hastatos », got. *gards* « aiguillon », v. norr. *gaddr*. On a un doublet irl. *gas*, N. pl. *gasa* « tige qui pousse ». Ces mots sont à séparer du v. norr. *garthr* (angl. *garth*), vha. *gertia*, mna. *gerte*, all. *Gart*, v. sax. *gard*, angl. sax. *gerd* « baguette » dont le r est étymologique; la rapprochement avec le v. slav. *gvozdi* « clou » est aléatoire (Meillet). « L'a latin et irlandais représenterait une voyelle réduite en face de l'ombrien ou un vocalisme populaire »; br. *garsoù*, vann. *garheu*, m. pl. *garhier*, gall. *garthon*, m. corn. *garthou*, gl. *stimulus* « aiguillon pour les bœufs », sont considérés comme purement celtiques par J. Loth; dans ce cas, une continuation par *GARTOS n'est pas à exclure, sinon, il faut penser à un emprunt au germ. admis par V. Henry; cf. irl. *gart* « moisson, blé debout »; même observation pour le v. br. *gerthi*, gl. *uirigale*. Le cas du pict. *gartit* (pour *gartit*), peut-être d'origine germ., est obscur. Le fr. *jarret* « cuscute » (Littre), *jarre*, *jars* « poils longs et durs », angl. *gare* « laine grossière aux pieds des moutons » sont à rattacher au germ. De toute façon les correspondances se limitent au celt., au germ. et à l'italique.

* GEDIA, -IAIS, f. (3) « prière, supplication », m. iri. *foigde*, gl. *mendicatio*, gall. *gwedd* « prière », v. *gweddio* « prier », gl. *oratio, predicatio*, remontent à VO-GEDIA, vo- étant particule in-ensive. Ne semble avoir persisté qu'en gall. mod.

* GEGDA, -AS, f. (1) « oie », v. iri. m. iri. *géd*, iri. *gé*, éc. *geadh*, manx *guu*, v. gall. *guit*, gall. *gwydd*, v. corn. *guit*, gl. *anca*, m. corn. *guidh*, *goydh*, corn. *gáth*; v. br. *gouidnet* dans *Pull gouidnet* « la mare aux oies », m. br. *goaz*, br. mod. *gwaz*, pl. *gwazi*, vann. *goe(i)*, cf. mha *gissen* « caqueter », lit. *kregda*. Il se peut que la première syllabe soit une onomatopée. Voir le mot suivant.

* GEGURANNA, -ES, f. (2) « canard » (« *anas bernicia* »), iri. *giurann*, gl. *anser*, gall. *gyrain*, gl. *chynelops*, *chenalope*, *vulpanser*, *anas scotica*. Cf. v. norr. *gagl* « oie sauvage », mha *gagp*, *gáge* « crier comme une oie », lit. *gageti*; *gagonas* « jara », serb. *gagula* « sorte d'oiseau aquatique », russ. *gagara* « Sibériataucher ».

GEISTLOS, -I, m. (5) « otage, garant », v. iri. et m. iri. *giall*, iri. mod. et éc. *geall*, manx *giol* « otage », si ces mots ne viennent pas du germ. : v. gall. et m. gall. *gwystyl*, *gwystl*, gl. *obes*, *pignus*, gall. mod. *gwystl*; v. corn. *guistel*, gl. *obes*, m. corn. *gustle* « spondre », corn. *gwystl*; v. br. *guisti*, m. br. *goesti* « gage », br. mod. *goesti* « promesse, vœu », vann. *gloestr* par dissimilation du l; anthroponymes v. br. *Tanc-ucstel*, *Anaguisti*, *Med-Guisti*, *Med-wuistel*, *Cat-guistel*, *Wur-guistel*, toponymes m. br. *Argoesti* = *Sant Algoestle* 1280, *Saint Alostre* 1405, auj. *Saint-Alouestre* (Morbihan); composés : v. br. in *arruisti* « en gage » 849, gall. *arwystl* « gages »; comp. gall. *cywystl* « gage », br. vann. *keustle*, *keustele* « pari, gageure » (avec en KLT la forme corrompue *klaeustre* « pari ») corresp. exactement à l'anthroponyme gaul. *Con-geistius* dans une inscription du Norique, *Hochosterwitz* (Carinthie) CIL III 4887. D'une racine **gheidh*- « envier, désirer », avec suffixe -*los*, commune au celt. et au germ., et sans doute initialement empruntée par le germ. au celt. sans qu'on puisse toujours discerner clairement les modalités de cet emprunt. Cf. GALLOS; germ. commun **gislas* v. norr. *gisl*, angl. sax. *gisel*, vha. *kisal*, *gisal*, *gisil*, all. mod. *Geisel* (finn. *kihia* p.r. emprunt au germ.); anthrop. got. *Gisla-mundus*, et peut-être *Hermegiselos*, *Theude-giselos*, formes sans l; got. *Andagis*, angl. sax. *Gis-wulf*, vha. *Gisi-ulf*, mba. *gise* « otage ». Aucune autre correspondance indo-européenne.

* GELDOS, I, m. (5) « prêt, gage », v. iri. *geil*, iri. mod. et éc. *geal*, verbe iri. *geilaim* « je promets »; sans équivalent continental ou britt. Cf. got. *gild* « impôt, cens », v. norr. *gjal'd* « paiement, punition », angl. sax. *gield* « sacrificer », vha. mha., *gelt*, all. mod. *Geld* « argent », *geiten* « valoir », slav. lit. *zieda* « payer, explet ».

* GELIMI « j'avale », iri. *gelim* « j'avale », *gelid* « consument », Fo-*geit* « dégâts, tué est », pl. *geltatar*, iri. *gelit* « sangsue » est une formation participiale, v. gall. et gall. *gel*, v. corn. *ghel*, br. *gelaouenn* « sangsue ». Cf. eskr. *gilati* « avaler, engloutir », galah « goster », lat. *glutio* et *gula* « goster, bouche » (d'où le v. fr. *goule*, fr. *gusule* en hiéronymique « petits morceaux découpés dans la peau du gosier de la martre »), v. norr. *kjoir* « quille de navire », angl. sax. *ceole* « gorge, oesophage », vha. *kela* « goster », all. mod. *Kehl* « gorge », néerl. *keel* de v. norr. *kjalki* « machoire » et le vha. *kēlk* « tumeur au cou » sont des reduplications), v. slav. *glutati* « engloutir », russe *glost* « gorgée », arm. *klamem* « j'avale ». D'une racine indo-européenne commune *GEL/GWEL* comportant des traitements très divers (dat. vorare, gorges), mais le celt. a dissimilé le Gw (le fr. *glou-glou* ou le slav. *gig* sont des onomatopées).

Chronique Anthropologique I.

par

Pierre-Roland GIOT

L'ensemble des sciences biologiques est en perpétuel remaniement et l'Anthropologie physique participe largement à ce renouveau contemporain. Il en résulte que la plupart des notions qui avaient été admises et vulgarisées il y a quelques années sur la biologie des populations humaines ont été mises en cause et remplacées par d'autres hypothèses de travail. Les progrès tardifs mais sensationnels de la Génétique humaine (1) depuis quelques vingt-cinq ans, en particulier dans le domaine spécial de l'hérédité des groupes sanguins (2) et dans le domaine théorique de la génétique dite de population (3), ont apporté tant de données nouvelles

(1) Le meilleur exposé est celui de C. STERN : *Principles of human Genetics*, San-Francisco, 1950. Notions élémentaires dans les manuels plus généraux et dans L. C. DUNN & T. DOBZHANSKY, *Heredity, Race & Society*, New-York, 1946 — H.W. SIEMENS, *Grundsätze der Vererbungslehre, Rassenhygiene und Bevölkerungsbiologie*, München, 1952. — A. SCHEINFELD, *The New You & Heredity*, London, 1952. — G. DAHLBERG, *Vererbung und Rasse*, Hamburg, 1947. — J. ROSTAND, *L'hérédité humaine*, Paris 1952. — M. LAMY, *Frécis de Génétique Médicale*, Paris 1952. — T. KEMPS, *Genetics and Disease*, Copenhagen, 1951. Vues détaillées dans R.R. GATES, *Human Genetics*, 2 vol., New York, 1946. — A. SORSBY (Ed.), *Clinical Genetics*, Londres, 1953. — G. JUST (Ed.), K.H. BAUER, E. HANHART & J. LANGE, *Handbuch der Erbbiologie des Menschen*, 5 vol., en 7 tomes, Berlin, 1939-40.

(2) au sujet duquel il existe plusieurs ouvrages : R.R. RACE & R. SANGER, *Blood groups in Man*, 2^e éd., Oxford, 1954. — R. KHERUMIAN, *Génétique et anthropologie des Groupes sanguins*, Paris, 1951. — J. RUFFIE, *Les groupes sanguins chez l'Homme, étude sérologique et génétique*, Paris 1953. — J. MOULLEC, *Technique de détermination des groupes sanguins appliquée à la transfusion*, Paris, 1949. — Etc.

(3) pour la théorie, voir G. DAHLBERG, *Mathematical Methods for Population Genetics*, Bâle, 1947. Excellents articles de J. SUTTER & L. TABAH dans la revue *Population*, III, 1948; V, 1950; VI, 1951; VII, 1952; VIII, 1953; IX, 1954.

que beaucoup de chercheurs voudraient balayer l'ensemble des apports des anthropologistes de l'époque classique, lesquels n'ont pu essentiellement travailler que sur les données phénotypiques. C'est ainsi que W.C. BOYD voudrait définir les races humaines uniquement par les génotypes sérologiques (4), ou peu s'en faut (cependant il faut noter combien il est joyeux de retrouver par cette méthode qu'il y a des caucasoides — dont il sépare des protoeuropéens —, des négroïdes africains, des mongoloïdes, des américains et des australiens) : cette manière d'opérer équivaut à jeter le bébé en même temps que l'eau sale de sa baignoire, car les races humaines, si elles existent, sont caractérisées par l'ensemble de toutes les différences qui peuvent les séparer, que l'analyse génétique des causes de ces différences soit actuellement aisée ou non.

Mais, et c'est le centre du problème, existe-t-il vraiment des races humaines (5), et comment définir cette notion ? Du fait des excès de certaines théories politiques dites racistes à travers le monde (ne pas oublier que les aspects européens, trop proches de nos souvenirs, n'en sont qu'un aspect ; n'oublions pas ce qui se passe en Afrique du Sud ou aux U.S.A., voire dans les territoires d'Outre-Mer de n'importe quelle nation « bien-pensante » et aux constitutions proclamant l'inanité des « discriminations raciales »), beaucoup de gens, et parfois des savants sérieux, sous prétexte de propagande anti-raciste, ont eux-mêmes dépassé de loin la saine objectivité, et raconté au bon public force sottises ; c'est, triste à dire, mais c'est ainsi. Que cela nous plaise, ou ne nous plaise pas, il est un fait certain que les groupements humains qui forment les diverses populations du monde sont plus ou moins, et souvent fort distinctes par leurs caractères anatomiques ou physiologiques (plus les travaux systématiques s'avancent sur l'anatomie des popula-

(4) W.C. BOYD, *Genetics and Races of Man, an Introduction to Modern Physical Anthropology*, Oxford et Boston, 1950. — Traduction française, *Généétique et races humaines, introduction à l'anthropologie physique moderne*, Paris 1952. C'est, toutes réserves mises à part, un excellent ouvrage d'introduction dont on ne saurait trop conseiller la lecture.

(5) Pour un excellent historique, voir E.W. COUNT (Ed.), *This is Race, an Anthology selected from the International Literature on the Races of Man*, New-York 1950. Consulter (mais parfois avec précaution) la collection « La question raciale devant la science moderne » comprenant une série de petites brochures publiées par l'UNESCO, Paris 1951-53, ainsi que le pamphlet de haute vulgarisation du même organisme : *Qu'est-ce qu'une race ? des savants répendent...*, 1952, Ou encore A. MONTAGU, *Statement on Race*, New-York 1951.

tions de couleur, plus on s'aperçoit que les dispositions décrites dans les ouvrages classiques, établies sur du matériel « métropolitain », ne se retrouvent pas dans les mêmes détails et les mêmes fréquences ; de même la physiologie des colorés diffère profondément de la nôtre, et, partant la psychologie, mais il faudra de longues décades de recherches pour que tout soit bien connu. C'est une curieuse « démagogie » à rebours que de vouloir prétendre que tous les hommes sont pareils. Non, les hommes sont très différents les uns des autres, non seulement à l'échelle des individus, mais encore à celle des populations. D'ailleurs que tout serait monotone si vraiment tout le monde était semblable !

Une erreur courante est de se demander quelle est l'appartenance raciale d'un individu, ce qui n'a guère de sens, surtout dans nos complexes et denses populations de continent-boulevard. Un individu n'est rien, c'est toujours un chien des rues ou un chat de gouttière, fait qui permet d'éliminer toute discussion stérile sur l'existence, ou non, de races « pures ». On n'en demande pas tant. La notion de race n'est valable dans le cas général qu'à l'échelle statistique de la population. Il s'agit d'un groupe humain relativement isolé (au sens biologique de l'isolement, qui n'est pas forcément géographique, mais peut être social ou religieux) où les fréquences d'un certain nombre de gènes sont significativement différentes (au sens statistique) des fréquences de ces gènes dans d'autres groupes similaires. Ce genre de définition peut être adapté aussi bien au cas des grandes races, divisions majeures de l'espèce humaine, qu'aux isolats locaux.

La difficulté pratique est évidemment que les aspects phénotypiques qui ont fait l'objet des enquêtes anthropométriques et anthroposcopiques classiques, doivent dépendre de modes de transmission héréditaires fort complexes qui n'ont pu guère être débrouillés jusqu'ici, et qui viennent interférer entre eux et avec le milieu. Il faut essayer de les débrouiller avec les méthodes d'analyse mathématique modernes (6) et ne pas se désespérer d'en tirer parti (7). Mais,

(6) K. MATHER, *Biometrical Genetics*, Londres, 1949.

(7) E. von EICKSTEDT, *Die Forschung am Menschen*, Stuttgart 1937-43. — E. A. HOOTON, *Up from the Ape*, New-York 1947. — M.F.A. MONTAGU, *Introduction to Physical Anthropology*, Springfield 1951. — C.S. COON, S.M. GARN & J.B. BIRDSELL, *Races, A study of the problems of Race Formation in Man*, Springfield 1950. — K. SALLER, *Grundlagen der Anthropologie ; — Art und Rassenlehre des Menschen ; — Angewandte Anthropologie* Stuttgart 1949-51. — B. LUNDMANN, *Umriss der Rassenkunde des Menschen in geschichtlicher Zeit*, Copenhague 1952. — H.V. VALLOIS, *L'ap*

à titre provisoire on est tout particulièrement heureux de posséder une riche information sur la répartition des gènes conditionnant certains caractères cachés à l'œil, sérologiques ou biochimiques, dont l'analyse génétique a la bonne fortune d'être suffisamment simple pour être éclaircie (8). Cependant, avec les progrès de l'information, et la découverte continue de nouveaux systèmes de groupes sanguins, on constate une chose inquiétante : la distribution géographique (chez les autochtones bien entendu) de tous ces gènes ne suit pas du tout des lignes superposables d'un système d'allèles à un autre. Quand on sera trop bien documenté la situation sera inextricable !

Avant d'aborder progressivement diverses questions relatives à l'Anthropologie physique des populations dites « celtiques » du passé et du présent (nous préférons dire « celto-phones », pour éviter toute impropriété de langage racio-linguistique), la présente chronique avait surtout pour but de mettre les lecteurs dans le ton, en les invitant à apprendre, ou à rapprendre, des notions fondamentales de biologie humaine dont nul ne saurait se dispenser.

Rennes, Septembre 1954.

Races Humaines, Paris, 1944. Du même auteur, *Anthropologie générale*, à paraître, Paris. — J. MILLOT, *Biologie des Races Humaines*, Paris 1952.

(8) Toutes les données jusqu'en 1938 ont été résumées par W.C. BOYD, *Blood Groups*, *Tabulae Biologicae*, XVII 2, 1939, La Haye. En 1954 ont paru deux ouvrages mettant au point la question à l'aide des nombreuses données récentes. Le premier, A.E. MOURANT, *The Distribution of the Human Blood Groups*, Oxford, 1954, est un modèle d'exposition scientifique méthodique, soignée et sincère, fait par l'un des meilleurs techniciens de la question, et nous ne saurions trop engager les lecteurs à y faire appel. Le deuxième, N. LAHOVARY, *Le Sang des Peuples*, Paris 1954, est l'œuvre de quelqu'un qui, visiblement n'est pas du tout du métier, mais qui s'est donné un mal énorme pour dépouiller une bibliographie considérable ; il en résulte une synthèse déconcertante et aventureuse, où il y a quand même nombre d'idées peut-être intéressantes, présentées en faisant fi des méthodes de comparaison statistique indispensable en matière de génétique. Il est toujours désagréable de se voir citer abondamment, mais d'une manière qui vous fait dire des tas de choses que vous n'avez jamais exprimées, et c'est là mésaventure qui nous arrive dans cet ouvrage !

Notes d'Archéologie Gallo-Romaine I.

Le Culte d'Hercule à Vichy

par

Emile THEVENOT

L'attention vient d'être attirée utilement sur le beau *Vase aux légendes d'Hercule*, provenant de Vichy et naguère publié par le docteur A. Morlet (1). Voici qu'à nouveau le même archéologue signale la présence d'Hercule, en compagnie d'Apollon et de Vénus, sur des gourdes thermales fabriquées et trouvées à Vichy (2). Les identifications sont assurées, mais la fréquence de ces figurations d'Hercule à la grande station des *Aquae Calidae*, pose à son tour un problème. Sommes-nous en présence d'un simple motif décoratif, choisi par exemple en raison d'une iconographie particulièrement riche et pittoresque, ou bien avons-nous affaire à un culte adopté de propos délibéré, en raison d'un caractère spécifique de la divinité correspondante ?

La deuxième explication apparaît aujourd'hui la meilleure. Un certain nombre de trouvailles, pour la plupart récentes, mettent en relief, avec une clarté de plus en plus grande, un double aspect, assez inattendu, de la personnalité d'Hercule, celui d'Hercule dieu de la santé, celui d'Hercule dieu des eaux, et singulièrement des eaux thermales. Les deux points de vue, bien entendu, sont étroitement liés. Nous ne chercherons pas, dans cette note préliminaire, à expliquer comment Hercule a pu assumer une telle signification. Le plus urgent, semble-t-il, est de grouper les faits qui permettent d'en affirmer la réalité.

Si nous n'avions d'autre argument à produire que la présence

(1) Dans *Æsculape*, 1951, p. 186-191 ; antérieurement, dans *Vichy médical*, n° 8, avril 1946 ; cf. le compte-rendu de D. LAFONT, dans *Ogam*, 1954, p. 95.

(2) *Bibérons et gourdes thermales des Aquae Calidae*, dans *Æsculape*, juin 1954, p. 141-144.

d'Hercule autour de quelques eaux saintes et guérisseuses, l'interprétation envisagée pourrait être considérée comme une simple hypothèse. Ce qui lui confère un caractère d'absolue certitude, ce sont les inscriptions qui désignent effectivement Hercule comme dieu de la santé ou l'associent nommément à Hygie ou aux Nymphes par exemple. De telles inscriptions ont été signalées dans les pays danubiens et commentées, dès 1899, par L. Poinssot (3). Les plus significatives sont celles de Mehadia (ad Mediam) ; l'une qualifie Hercule de *Salutifer*, l'autre unit dans la même gratitude, le Génie local et les sources chaudes (4). Dans toute la région, le culte d'Hercule est répandu et spécialement autour des eaux, où il se trouve en parallèle visible avec Esculape, les Nymphes, Mars guérisseur (5). Une longue série de dédicaces à Hercule en Dacie ou en Mésie, portent la formule *pro salute*, qui s'applique ordinairement aux divinités invoquées dans un espoir de guérison.

L. Poinssot observait finement qu'à Apulum (Carlsburg), les dédicaces aux *Suleviae* alternent avec celles qui sont consacrées aux Nymphes (6). Ce rapprochement permet de soupçonner une parenté entre les Nymphes de la vallée du Maros (Marisia) et les Sulèves de Bretagne et de Gaule et de penser que les nombreuses dédicaces à Hercule visent, elles aussi, quelque divinité indigène, présumée solaire.

Cette supposition se vérifie par les nombreux parallèles que l'on peut établir en Occident même. Dans une étude récente, consacrée spécialement à démembrer l'arrière-plan de certaines légendes relatives à Héraclès, J.-H. Croon (7) évoque la curieuse tradition qui s'est longtemps maintenue à Cerne Abbas, petite

(3) *Inscriptions de Bulgarie dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1899, p. 339-381 (surtout p. 342-360).

(4) Mehadia, un peu au nord du Danube ; une station voisine est dite encore « bains d'Hercule » ; les inscriptions sont le *CIL* III, 1572 : *Herculi Salutifero...* (époque de Trajan), et 1566 *Herculi Genio loci Fontibus calidis...* (le nom d'Hercule, il est vrai, est ici une restitution, mais rendue très probable par le fait que le culte d'Hercule est ici très fortement attesté). Les autres dédicaces de Mehadia sont à Esculape et Hygie (1560), aux divinités des eaux (1562) et surtout à Hercule qualifié souvent d'*invictus* (1563-1573) ou associé à Vénus (1567).

(5) A Apulum (Carlsburg), un prêtre d'Esculape consacre deux autels, l'un à Esculape, l'autre à Hercule : *CIL* III, 972 et 1028 ; à Germisara (Feredô-Gyogy, en Transylvanie) une dédicace à Hercule alterne avec plusieurs autres aux Nymphes Salutaires : *CIL* III, 1394 et 1397.

(6) *CIL* III, 1129 et 1156.

(7) J.-H. CROON *Heracles at Lindus* dans *Mnemosyne*, série IV, vol. 6, 1953, p. 283-299.

ville de Grande-Bretagne, dans le sud-Dorset. Sur la pente d'une colline et juste au dessus d'une source se voyait dessinée dans le gazon et soigneusement entretenue dans ses contours, l'image d'un géant nu, ithyphallique, portant massue. Sur les lieux se déroulaient autrefois une fête populaire et des rites, dont les éléments s'inspiraient d'un culte de fertilité très ancien (8).

Ces éléments primitifs concordent étonnamment avec ceux de la légende d'Héraclès de Lindos, la seule différence étant que, dans ce dernier cas, comme dans maint autre site grec, Héraclès est associé à des sources chaudes. Précisément, en Grande-Bretagne encore, nous relevons le culte d'Hercule à Bath, cette fois autour d'une eau thermale et curative. Dans cette dernière station, notre savant confrère hollandais a décelé les traces non équivoques d'un culte solaire associé à celui des eaux (9).

Les exemples empruntés à la Gaule ne sont pas moins typiques. A la présence, déjà connue, d'Hercule à la source de Bonnefontaine, dans la forêt de Chavigny (Meurthe et Moselle) (10), au sanctuaire des sources de la Seine, aux Fontaines Salées de Saint-Père-sous-Vézelay (Yonne), et dans des stations comme Entrains (Nièvre) et les Bolards de Nuits-Saint-Georges (11), où la plupart des cultes se rattachent aux eaux saintes, il faut ajouter maintenant la découverte de M. H. Rolland à Glanum (Saint-Rémy de Provence). Découverte bien convaincante, puisqu'elle est éclairée par l'épigraphie. Le sagace fouilleur a

(8) La source fut ensuite christianisée et sa création attribuée au saint qui convertit la contrée ; un monastère s'éleva près de cette source considérée comme guérisseuse. Un vieux texte donne au dieu païen primitif le nom de *deus Helith*, qui a été rapproché d'*Hercule*.

(9) J.-H. CROON, *The cult of Sul Minerva at Bath*, dans *Antiquary*, 1953, p. 79-83 ; cf. notre note dans la *Revue archéologique de l'Est*, 1953, p. 358-360. Les divinités connues à Bath (*Aquas Sulis*) sont : *Sul Minerva*, *Diana*, *Genius loci*, *Mars Loucetius* et *Nemetona*, les *Suleviae*, connus par l'épigraphie (*CIL* VII, 39...); Esculape et Hercule, connus par des monuments figurés. La station a livré deux cachets d'oculistés (*CIL* XIII, 10021, 175 et 241) ; elle était fréquentée par les malades de la vue.

(10) LINCKENHELD, *Sucellus et Nantosuelta*, dans *Revue de l'histoire des religions*, 1929, p. 78 et suiv.

(11) Sur ces quatre stations cf. E. THEVENOT, *Cultes des eaux et cultes solaires à Entrains (Nièvre)* in *Ogam* 1954, p. 15-16 et notes 31-34, où l'on trouvera toutes références, ainsi que d'autres documents provenant de Grèce ou d'Italie.

retrouvé, au cœur de la bourgade le point d'eau «qui est la raison même de l'agglomération et du sanctuaire indigène» (12).

Le bassin de la source fut transformé en Nymphée monumental, dont les ruines ont livré une inscription à Apollon guérisseur, un petit temple dédié à *Valetudo*, déesse de la Santé; dans le voisinage immédiat sont apparus six autels dédiés à Hercule et disposés autour d'une grande statue du héros, dont le rôle guérisseur est vanté dans l'inscription lisible sur le socle. A l'instar des inscriptions danubiennes, ces monuments portent le témoignage du rôle très spécial prêté au dieu que l'épigraphie appelle Hercule, mais qui peut, cette fois encore, révéler une divinité celtique (13).

Ce qui est d'ores et déjà assuré, c'est que, dans des conditions clairement définies, un culte d'Hercule peut être en relations avec des eaux guérisseuses. C'est naturellement ce qui avait lieu à Vichy, où toutes les divinités en honneur offrent, ainsi qu'il faut s'y attendre, un caractère guérisseur, lequel résulte de leur aspect solaire ou aquatique (14). Les monuments, heureusement retrouvés et identifiés par le docteur Morlet, présentent ainsi une signification très pertinente et précisent encore ce que nous savions de la vie religieuse dans la grande station thermale arverne.

Neuilly, Septembre 1954.

(12) Renseignements empruntés à H. ROLLAND, *Glanum, notice archéologique*, Saint Rémy de Provence, 1954, élégante plaquette non paginée, richement illustrée (voir fig. 28 et le plan détaillé des fouilles); M. H. Rolland publiera ultérieurement, sous forme scientifique, les textes des dédicaces.

(13) A ce propos, rappelons sans conclure, qu'un dieu barbu armé d'une massue et figuré sur l'autel de Paris, porte le nom indigène de *Smertrius*; que *Smertrius* a été, d'autre part, interprété en Rhénanie, comme un *Mars* (*CIL* XIII, 4119 et 11975) et en Carinthie comme *Dispater* (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 1947, p. 256).

(14) Principaux cultes connus à Vichy: *Jupiter Sabasius* (*CIL* XIII, 1496); *Mars Vorocius* (*XIII* 1497), qui paraît avoir été le dieu principal; *Diana* (*XIII*, 1495); *Esculape* (bas-relief, Espérandieu, *Recueil*, n° 2753). Le monument au dieu à l'ampore et au tonneau (Espérandieu, 2750) est de caractère régional plutôt que local. Enfin les décors de la céramique étudiés par le docteur Morlet ont fait connaître *Hercule*, *Apollon*, *Vénus* et *Epana*,

Bulletin de Numismatique Celtique II.

SOUS LA DIRECTION DE J.-E. COLBERT DE BEAULIEU

LA CIRCULATION DES MONNAIES GAULOISES
DANS
LA REGION DU VAUCLUSE

par
Pierre-Carlo VIAN

Trois puissantes tribus gauloises habitaient autrefois le pays du Vaucluse: les *Cavares*, les *Voconces* et les *Salluviens*.

Les *Cavares* occupaient la rive gauche du Rhône depuis le défilé de Donzère jusqu'aux Alpilles. Ils avaient pour villes principales Avignon, Cavaillon, Orange, Barri-Aéria et Saint Pierre de Sénos.

Les *Voconces* dominaient dans une partie des départements de la Drôme et de l'Isère, des régions du Vercors, du Diois et des Baronnies. Une fraction importante de cette peuplade séjournait dans les vallées de l'Eygues et de l'Ouvèze avec Ousion (Vaison) pour capitale.

Les *Salluviens*, «sauvages et barbares» suivant les auteurs romains, se rencontraient dans la vallée moyenne de la Durance. Une de leurs tribus, les *Davivates*, avait les oppida de la Bastidonne (près Pertuis) et du Castelar (près Cadenet).

Les *Cavares* et les *Voconces* semblent avoir frappé monnaie à des types anonymes, mais on a retrouvé des monnaies d'Avignon et de Cavaillon à légende grecque, c'est-à-dire antérieure à la conquête romaine.

D'autres petites tribus dont on n'a identifié aucun souvenir numismatique étaient les *Méminiens* (Carpentras et Venasque), les *Vulgentes* ou *Vulgentes* (Apt et vallée du Caravon), et les *Vordenses* (Gordes).

Au cours des siècles, les migrations de toutes ces tribus ont dû se faire parfois sur des territoires voisins, ce qui complique les difficultés pour les localiser. D'autant plus que les écrivains romains commettaient à leur égard de nombreuses erreurs, telle celle qui attribuait aux *Volcae Arecomiques* indépendants les deux rives du Rhône, démentie par la numismatique.

La puissance économique et peut-être politique de *Massilia* dans

cette région ne peut être discutée, du V^e siècle avant J.C. à la prise de Marseille par Jules César, Les monnaies de cette cité sont les plus habituelles que l'on trouve dans nos oppida, soit individuellement, soit dans les trésors enfouis.

Nous donnons ci-dessous un bref résumé des trouvailles de monnaies gauloises faites dans le pays du Vaucluse (1) :

Types du Trésor d'Auriol :

Ces pièces d'argent émises vraisemblablement par Marseille au V^e siècle av. J.C. pour la facilité de son commerce avec les différentes villes grecques d'Asie Mineure dont elles portent les types ont été assez rarement découvertes dans la région.

On en a trouvé à : Orgon (B. du R.) Obole au casque LT 180 var. Oppidum de Baux-Roux près Aix (B. du R.) nombreuses oboles variées (Coll. Faudrin à Gadagne), Rognonas (B. du R.) Protomé de cheval Diobole LT 213, Saint Rémy (B. du R.) demi-sanglier allié LT 234 var. Cavaillon, tête casquée d'Artémis LT 150,

Premiers types de Massalia :

Peu après, Massalia frappa monnaie à ses types particuliers : Obole au crabe, Blanchet fig. 73, LT 509 : Cavaillon, Robion, Saint-Rémy, (B. du R.). Obole à la roue sur le casque Bl. 76, LT 516 var. : Cavaillon, Saint-Rémy (B. du R.).

Oboles de Massalia à la roue :

Bl. 81 pièce extrêmement communs dans tout le Vaucluse, BN 577 et sv. : Beaumes-de-Venise, Ansois près Apt, Cavaillon, Apt, Jonquières, Bollène, Barri, Aéria près Bollène, La Bastidonne, La Roque sur Pernes, Vaison, Cadenet, l'Isle sur Sorgues, Velleron, Orange, Lagne,

Pour les Bouches-du-Rhône : Calissanne, Mouriers, Noves, Orgon, Saint-Gabriel, Saint-Rémy, Saint-Antonin,

Pour le Gard : Laudun.

Drachmes au lion de Massalia :

(1) Sources consultées : Adrien BLANCHET, *Traité des Monnaies Gauloises*, Paris 1905 (= Bl.) ; *Recherches sur l'influence commerciale de Marseille (Mémoires et notes de numismatique, 2^e série 1920)*. BN = Bibliothèque Nationale (DE LA TOUR, *Atlas des Monnaies Gauloises* (= LT) et MURET et CHABOUILLET, *Catalogue de la BN*). V. LUNEAU : *Numismatique du Camp de César à Laudun, Congrès Archéologique de France 1882*. DE SAULCY, *Lettrés*, Fortia d'URBAN, *Antiquités et Monuments du département du Vaucluse*, 1808. A. SAGNIER, *Etude sur le Monnayage autonome des Cavares ; Mémoires de l'Académie de Vaucluse* : Barri, Cavaillon, Vaison, Cavaillon, Caumont, Machovilla, etc. *Dictionnaire Archéologique de la Gaule*, Marquis de LAGOY, *Notice sur l'attribution de Monnaies Gauloises*, De LA SAUSSAYE, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, Alotte de la FUYE, *Le trésor de Tournan*, Fauris de SAINT VINCENT, *Monnaies de Provence*, Pierre-Carlo VIAN, *Quelques trouvailles monétaires dans le Vaucluse et la région, de 1920 à 1941 (Revue Numismatique 1941) ; Circulation des Monnaies dans le pays du Vaucluse : Hégémonie de Massalia (Congrès de Rhodania 1946).*

Aucune drachme de poids lourd, à notre connaissance, n'a été découverte.

Les lieux suivants ont fourni des 3^e, 4^e et 5^e types de la drachme (Blanchet 84 et 85) :

Pour le Vaucluse : Cavaillon, Apt, Cadenet, Beauregard près Jonquières, Barri près Bollène, La Motte d'Aigues, l'Isle sur Sorgues, la Bastidonne, Orange.

Pour les Bouches du Rhône : Ventadron, Saint-Rémy, Noves, Saint-Chamand, Le Vaccarès en Camargue, les Alpilles, Bonfillons, Pour le Gard : Laudun.

Tréboles à Vaigle (Bl. 86) :

Rares. Seulement à Cavaillon et à Apt (Vaucluse).

Grands bronzes :

Au taureau cornupète : néant. Au trépied : Avignon.

Moyens bronzes au taureau cornupète (Bl. 89) :

Avignon, Orange (Vaucluse), Laudun (Gard), Orgon (B. du R.).

Petits bronzes au taureau cornupète (Bl. 90-91-92).

La pièce est de beaucoup la plus commune dans les trouvailles de la région.

Arles (BN 1631), les Baux (BN 1636 et 1748), Orange (BN 1620-1640-1644-1749), Rognes, Barri près Bollène, Castelar près Cadenet, Cavaillon, Laudun, St Rémy, Avignon, Velleron, Boulbon, Calissanne, Ostres, l'Isle sur Sorgues, La Roque sur Pernes, Maussanne, Mouriers, Noves, Orgon, La Roque d'Antheron, Montfaucon, Saint-Gabriel, Vaison, Cadenet près Chusclan (Gard), la Bastidonne, Laudun, le Vaccarès en Camargue, Malemort.

Petits bronzes au taureau marchant (LT 1933 et sv.).

Beaucoup moins communs que le petit bronze au taureau cornupète

Assez nombreux exemplaires à Cavaillon, isolés à Laudun (Gard), Calissanne, Mouriers et St-Rémy (B. du R.).

Petits bronzes de Massalia de la décadence.

Aigle (Bl 95) : Bollène, Cavaillon, la Bastidonne.

Galère (Bl 93) : Cavaillon.

Lion (Bl 94) : Avignon, Cavaillon (Vaucl.), Laudun (Gard).

Trépied : Carpentras.

Chouette : Pollène et Barri près Bollène (Vaucluse).

Caducée : Cavaillon, Avignon, Velleron (B. du R.).

Imitations barbares au type du petit bronze au taureau cornupète. (LT 2224-2230-2243, etc.).

Laudun (Gard), Barri près Bollène, Cavaillon, Avignon, Arles, Vaison, Calissanne, Saint-Gabriel, Eyguières (B. du R.) ; Aupts, Hyères (Var) ; l'Isle sur Sorgues (Vaucluse).

Antipois, petits bronzes à la Victoire (Bl 483 ; LT 2179).

Cavaillon, la Bastidonne, (Vaucluse) ; Tarascon, (B. du R.) ; Laudun, (Gard).

Sarmagenses, petits bronzes. (Bl. 98 ; BN 2256).

Orange, Barri près Bollène, Cavaillon, Cadenet (Vaucluse) ; St-Rémy (B. du R.) ; Laudun (Gard).

Petits bronzes au taureau ; SEX, F, T, POM. (Bl. 121 ; LT 4353), Avignon, Cavaillon, Saint Saturnin d'Apt, Aix, Arles, St-Rémy (B. du R.) ; Orange, Barri près Bollène (Vaucluse).

Il s'agit là certainement d'une pièce régionale qui n'a rien à faire avec les *Petrocorii*.

Avignon. Petits bronzes au taureau cornupète (LT 2520 var.).

Type barbare : Calissanne, L'Isle sur Sorgues.

Avignon. Type au taureau marchant (Bl. 482).

Laudun (Gard) ; Cavaillon.

Avignon. Petits bronzes au sanglier (Bl. 155, var. LT 2515), Cavaillon.

Cavaillon. Obole à la corne (LT 2544).

Barri près Bollène, Cavaillon, Laudun.

Cavaillon. Petits bronzes à la corne d'abondance (Bl. 479, LT 2550).

La Bastidonne, Cavaillon, Laudun (Gard), Saint Gabriel et Arles (B. du R.).

Cavaillon. Petits bronzes aux deux têtes (Bl. 480, LT 2563).

Barri près Bollène, Cavaillon, La Bastidonne, Laudun (Gard), Tarascon (B. du R.).

Orange, *Petits bronzes au rameau et au sanglier dégénéré* (Bl. 481).

Orange.

Cavares : drachmes au buste de cheval (Bl. pl. 2 fig. 13 et LT 2524 et sv.).

Trésor de Beauregard près Jonquières (111 pièces en 1808). Deux exemplaires KASIOS à Barri près Bollène, un à Pont Saint-Esprit (Gard).

Vallée du Rhône. Drachme au cheval avec IANOS (Bl. 122, LT 2901).

Cadenet, Aix (B. du R.). Ces pièces ont été trouvées isolément ou en groupe : 2 à Aix, 5 à Tourdan (Isère), 1 à Nîmes (Gard), 1 à Hostun (Drôme), 3 à Moirans (Isère), 1 à Paix (Eure), 1 à Cadenet (Vaucluse), 2 à Laveyron (Drôme).

Vallée du Rhône. Drachme anépigraphe (Bl. 123, var. LT 2637).

Barri près Bollène (13 pièces dont plusieurs fourrées), Cavaillon (6 pièces dont 2 fourrées), Orange (3 pièces), Isle sur Sorgues (2 pièces), Venasque (1 pièce fourrée), Caumont (1 pièce), Beaumes (3 pièces), Laudun (2 pièces), Orgon (1 pièce), dont les provenances nous sont certaines.

Bien qu'il s'agisse d'une pièce très commune, elle ne nous paraît aucunement attribuable aux *Volcae Arecomiques*, mais se rapporterait plutôt aux *Cavares* ou aux *Voconces*.

Vallée du Rhône. Même drachme avec VOL sous ou sur le cheval (Bl. 123, BN 2620 et 2628).

Même observation que précédemment, Barri près Bollène (4 exemplaires, tous quatre fourrés), Orange (1 ex.), Velleron (1 ex.).

Voconces. Type drachme au cavalier.

DVRNACOS-AVSCROCOS, BN 5746, Bl. 124 ; Barri (1), Cavaillon (2), Caumont (2), L'Isle sur Sorgues (3), Velleron (1) ; DVNARCVS DONNVS : BN 5786 ; Barri près Bollène ; BRL, COMA : BN 5807, Bl. 126 ; Barri (plusieurs), Caumont (2).

Bésiers. Moyen bronze au lion (Bl. 132).

Barri près Bollène, Carpentras.

Allobroges, suivant la BN et M. A. Blanchet, Cavares selon De Lagoye, le Colonel Allotte de la Fuye et A. Sagnier :

Drachmes à l'animal cornu (Bouquetin, ou antilope) et *hémidrachmes au daim* (Bl. 127, BN 2885-2888).

Avignon (1 ex.), Orange (3 ex. dont 1 fourré), Cadenet (2 ex. dont 1 fourré), Caumont (2 ex.), Barri près Bollène (4 ex.), Laudun (2 ex.), Beauregard près Jonquières (Trésor de 74 drachmes et de 4 hémidrachmes au daim), Rognac (B. du R.) (1 ex.), Cavaillon (3 ex.).

Allobroges. Drachmes à l'hippocampe (Bl. 128, BN 2923).

Cavaillon, Barri près Bollène, Laudun, le Vaccarès en Camargue.

Vienne. Grand bronze (BN 2938 et var.).

Laudun, Barri près Bollène, La Bastidonne.

Lyon. Grand bronze aux deux têtes (Bl. 470, BN 4665).

Laudun.

Nédènes. Moyens bronzes au taureau (Bl. 136, BN 2449 var.).

Calissanne (B. du R.).

Volcae Arecomiques, Petit Bronze à l'Aigle (Bl. 474, BN 2690), Laudun.

Volcae Arecomiques, Petits Bronzes au Démios (Bl. 475, BN 2662),

Barri près Bollène, Calissanne, Cavaillon, Eygelières (B. du R.), l'Isle sur Sorgues, Lagnes, Saint Rémy, la Bastidonne, Laudun, Vaison.

Nîmes. Petits bronzes au sanglier (Bl. 476, BN 2684).

Boulbon, Cavaillon, Laudun, Saint-Rémy.

Nîmes. Obole d'argent (BN 2717).

Cavaillon.

Nîmes. Petits bronzes, urne dans couronne (BN 2725).

Vaison.

Nîmes. Petits bronzes à la colonie sacrificant (Bl. 477, BN 2729) ;

Cavaillon, Barri près Bollène, la Bastidonne, Saint Rémy.

Nîmes. Moyens bronzes d'Auguste et d'Agrippa.

Extrêmement commune dans tous oppida.

Volcae Tectosages. Drachmes de divers types : tête de nègre et autres (Bl. 143, 144, etc.).

- Barri près Bollène, Cavaillon, Laudun, le Vaccarès en Camargue.
Imitation de la drachme de Rhoda (Bl 141-142 var.).
 Saint Rémy.
 Arverni. *Epasnactus* : -IIPAD (Bl 458).
 Cadenet près Chueclan (Gard).
 Arverni. *Petits bronzes au cheval* (Bl 460 var.).
 La Bastidonne.
 Sequani. *Potins au taureau cornupète* (Bl 13 et variétés).
 Avignon, Barri près Bollène, Calissanne, Cavaillon, la Bastidonne, Laudun.
 Turones. *Potins au taureau cornupète* (Bl 115 var.).
 Calissanne.
 Remi. *Potins au Swastika* (Bl 21, BN 1930 var.).
 Laudun, La Bastidonne.
 Remi. *Bronze EPI, Cheval à gauche* (Bl. 382).
 Orgon.
 Carnutes. *Petits bronzes au cheval à gauche*.
 Villeneuve les Avignon.
 Leuci. *Germanus, Petits bronzes* (Bl. 119, BN 9253).
 Apt.
 Bituriges. *Petits bronzes à la tête de loup* (Bl 442).
 La Bastidonne.
 Monnaies Celtibériennes :
 Ilorda. *Moyen Bronze* : Orgon.
 Emporia : *Grand Bronze* : Barri près Bollène. *Moyen bronze* : Robions.
 Minorque : *Petit bronze au cabire* : Orange.
 incertaine : 1 *moyen bronze à la Bastidonne*.
 Monnaies Carthagoises :
Bronzes au cheval ou au buste de cheval : Bollène, Saint Saturenin d'Apt (Vaucluse).
 Monnaies Grecques :
 Syracuse : *Petits bronzes à EYRA dans les cantons de la roue* : Cavaillon.
 Histia d'Éubée : *Petits bronzes au taureau marchant* : la Roque sur Pernes (Vaucluse).

Avignon, Septembre 1954.

Revue Numismatique. 5^e série, tome XV, année 1953 [1954], Paris «Les Belles Lettres».

La numismatique celtique bénéficie depuis quelques années d'un notable regain d'intérêt ; tout permet de penser que cet intérêt sera durable et profitable. Et il n'en est que temps : il y a trop longtemps que les celtisants qui œuvrent en France peuvent se plaindre à juste titre d'être les parents pauvres des sciences humaines.

Ce courant de renouveau date déjà de plusieurs mois, sinon de plusieurs années et d'assez nombreuses publications ont eu à cœur, ou de l'entretenir, ou de le propager. Pourquoi faut-il donc que la France, l'ancienne Gaule, dont le patrimoine numismatique celtique est le plus riche qui soit, ait cette fâcheuse tendance à laisser à d'autres le soin de défricher cette richesse ?

La première revue intéressée à la question est en France la *Revue Numismatique*. Nous avons feuilleté avec curiosité le dernier tome, y attendant, le nécessaire et très souhaitable compte rendu technique des découvertes et des études récentes. Mais les monnaies gauloises se voient consacrer en tout et pour tout p. 158, onze lignes à propos d'une note de M. l'abbé Nouel. Le reste du volume est consacré aux monnaies grecques, romaines, aux monnaies de François I^{er} et très longuement aux médailles des confréries de Lyon.

La numismatique celtique confine étroitement au domaine de l'archéologie et si l'on veut, aussi, de l'histoire des religions — et l'établissement des données sérieuses est un travail long et ardu, nous le savons, mais n'est il pas regrettable, au moment où l'actualité est remplie d'un livre (dont les numismates et les historiens des religions ne pourront accepter le «symbolisme»), une revue de l'importance de la R.N. s'abstienne ?

Il faut actuellement aller chercher tout ce qui concerne la numismatique celtique dans les revues étrangères, en premier lieu dans la *Revue belge de Numismatique*, des publications anglaises, allemandes, autrichiennes, et des revues régionales comme les *Annales de Bretagne* ou les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne* ou des revues non spécialisées.

Quelles responsabilités ne risque pas d'encourir la rédaction de la R.N., vis-à-vis d'un public parfois mal averti et péchant par excès de bienveillance ? Si aucune voix autorisée ne se fait entendre, ce public ne se laissera-t-il pas, bientôt peut-être, tenter par des théories faciles, séduisantes et dangereuses, fausses et creuses sans doute, mais dont la notoriété provisoire peut suffire à bousculer dans le «mauvais sens» tous les garde-fous de la probité traditionnelle, scientifique et universitaire ? Les grands spécialistes de la

numismatique celtique, et les historiens, ont-ils mérité un tel résultat ?

Françoise LE ROUX

Rennes, septembre 1954.

Prix actuel des Monnaies Gauloises et des Livres de Numismatique Celtique

« Les renseignements... sur la valeur marchande que les monnaies gauloises ont aujourd'hui, présentant de l'intérêt pour les érudits aussi bien que pour les simples collectionneurs. Dans une série comme celle des monnaies de la Gaule, le style est en général un élément secondaire pour établir l'évaluation ; la rareté et la bonne conservation des exemplaires sont les bases véritables de l'échelle des prix. Au point de vue scientifique, il est utile de savoir que le statère de Vercingétorix avec la tête casquée est beaucoup plus rare que celui avec la tête nue. On peut déduire de ce fait, que l'émission de la pièce a été peu importante » (A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, Paris 1905, p. 618).

MUNZEN UND MEDAILLEN, Bâle, septembre 1954, Monnaies d'or, *Arverni* (La Tour 3761) 350 fr. suisses, (Ogam 1953, n° 30, pl. II, 5) 450 fr. s. — *Bituriges Cubi* (La Tour, 4072) 240 fr. s., (La Tour 4173) 200 fr. s. — *Aulerici Cenomani* (LT 6858) 150 fr. s. (LT 6861 — 1/4 de statère) 80 fr. s. — *Parisii* (LT 7777) 220 fr. s. — *Osismii* (LT 6584 — 1/4 de statère), 70 fr. s. — *Morini* (LT 8710 variante) 100 fr. s. — Monnaie attribuée aux *Arverni* (variante de LT 3614 — mêmes coins de D et R que BN 3615, trouvée à Moulins) 425 fr. s. — Mon. attr. aux *Unelli* (LT 6932 — 1/4 d. st.) 200 fr. s.

FLORANGE, Paris, septembre 1954, Monnaies d'or, *Arverni* (LT 5281), de la tr. de Saint-Uze (Drôme) 35.000 fr. f. — *Aulerici Cenomani* (LT 6830) 18.000 fr. f. (LT 6238 var. — quart de st.) 8.000 fr. f. — *Bellovaci* (LT 7878) 20.000 fr. f. — *Bituriges Cubi Cenomani* (LT 6830) 18.000 fr. f. (LT 6838 var. — quart de st.) fr. f. (LT 6508), de la tr. de Plouguerneau (Finistère), en or faible d'environ 3 à 4 carats, statère : 15.000 fr. f., 1/4 : 6.000 fr. f., autre 1/4 d'une variété rare : 8.500 fr. f. — *Parisii* (LT 6792 — 1/4 de st.) 12.000 fr. f. (LT 7804 — 1/4) 15.000 fr. f. — *Treveri* (LT 8799) 12.000 fr. f. — (LT 8823 avec légende VOCARANT) 12.000 fr. f. — *Morini* (LT 8704) 8.000 fr. f. — *Mediomatrici* (LT 8956) 12.000 fr. f. — *Carnutes* (LT 5955) 6.000 fr. f. — *Aulerici Ebuovices* (LT 7020), 18.000 fr. f. — *Namnetes* (LT 6723 var.) 15.000 fr. f.

SPINK AND SON, Londres, *Numismatic Circular*, octobre 1954, Livres, Baron de DONOP, *Les Médailles gallo-gaéliques*, Hanovre, 1838, 7s. 6d. John EVANS, *The coins of the ancient Britons*, Londres 1864, 4l 10s.

SOMMAIRE

Clémence RAMNOUX, La mort sacrificielle du Roi ..	209
Fernand BENOIT, Monstres hippophores Méditerranéens et « Cavalier à l'Anguipède » Gallo-romain	219
Jean GRICOURT, L'« Ovum Anguinum » en Gaule et en Perse	227
Paul QUENTEL, Sur quelques mots et toponymes Bretons et Celtiques IV : <i>Bringolo et Lugudunum</i> ..	233
In Memoriam	238
VOCABULAIRE VIEUX-CELTIQUE	239
Pierre-Roland GIOT, Chronique Anthropologique I ..	241
Émile THEVENOT, Notes d'Archéologie Gallo-romaine I : <i>Le Culte d'Hercule à Vichy</i>	245
BULLETIN DE NUMISMATIQUE CELTIQUE II.	
Pierre-Carlo VIAN, Circulation des monnaies Gauloises dans la région du Vaucluse	249
Françoise LE ROUX, Revue Numismatique	255
<i>Prix actuel des monnaies gauloises et des livres de Numismatique celtique</i>	256

OGAM. — Tradition celtique

Bulletin des Amis de la Tradition Celtique (association déclarée)
 2, Rue Léonard de Vinci, RENNES (I-et-V.)
 C.C.P. 29.368, Pierre LEROUX, Rennes

Rédaction-Administration : P. LEROUX, Boîte Postale 2, Rennes. Pour toute correspondance joindre un timbre ou un coupon-réponse international.

Publication : OGAM paraît par tomes annuels de six fascicules. Les articles publiés ne peuvent être reproduits, en totalité ou en partie, qu'avec l'accrément écrit de la Rédaction. Les auteurs sont seuls responsables des opinions qu'ils émettent.

Abonnements : il n'est accepté que des abonnements annuels, partant du premier numéro de l'année et automatiquement reconduits, sauf avis contraire de l'abonné, notifié par écrit avant le 1^{er} décembre. Tout abonnement commencé est dû en entier.

Prix de l'abonnement : 1.000 fr., abonnement de soutien 1400 fr., étranger (et France sous enveloppe), 1400 fr., à verser au C.C.P. 29368, M. Pierre LEROUX, 2 rue Léonard de Vinci, RENNES. Pour tout changement d'adresse, joindre 30 fr. en timbres-poste. Toute demande de renouvellement d'un numéro égaré par la poste doit être faite au plus tard quinze jours après réception du fascicule suivant.

Quelques collections sont encore disponibles à la vente aux prix suivants : tomes I et 2 (incomplets), 1200 fr. chaque, tomes III, IV et V, 1000 fr. Ces prix sont à majorer des frais de port et de recommandation.

Le Gérant : Odon DE COUASNON. Dépôt légal, 4^e trimestre 1934.
 Imprimerie Granvillaise.